

Projet de centrale agrivoltaïque sur vignes

Commune de Mornas (84)

PRE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE RENFORCE



POUR LE COMPTE DE

Akuo Energy



Réf. : PA210927-JG1

NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU – Agence PACA Corse

Site Agroparc 60 rue Jean Dausset BP 31 285 - 84 911 AVIGNON Cedex 9

SIRET : 502 629 009 0130

www.naturalia-environnement.fr

PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR VIGNES

Commune de Mornas (84)

PRE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Rapport remis le

09 mars 2022

Client

Akuo Western Europe and Overseas

55 avenue de la 1ère DFL
13 090 Aix-en-Provence



Équipe Naturalia-Environnement

Coordination	Jordan GALLI – Chef de projets
Équipe technique	Teddy BAUMBERGER – Botaniste Paul MENARD – Faunisticien généraliste Gaëtan JOUVENEZ – Faunisticien généraliste
Cartographie	Florian PERIMONY - Cartographe

Suivi des modifications

Date	Version	Contenu	Émetteur
22.02.2022	1	Rapport initial	JGa
29.03.2022	2	Corrections et compléments	JGa

Sommaire

1.	Introduction	9
1.1.	Contexte	9
1.2.	Situation géographique	9
2.	Méthodologie	10
2.1.	Définition de l'aire d'étude	10
2.2.	Recueil bibliographique	11
2.3.	Inventaires de terrain	12
2.4.	Limites de l'expertise de terrain	12
3.	Etat initial	13
3.1.	Bilan des périmètres d'intérêt écologique	13
3.2.	Fonctionnalités écologiques	21
3.2.1.	Fonctionnalités écologiques régionales	21
3.2.2.	Fonctionnalités écologiques locales	23
3.3.	Habitats naturels et semi-naturels	23
3.4.	Zones humides	27
3.5.	Peuplements floristiques	27
3.5.1.	Analyse bibliographique	27
3.5.2.	Résultats des investigations de terrain	27
3.6.	Peuplements faunistiques	27
3.6.1.	Analyse de la bibliographie	27
3.6.2.	Résultats des inventaires	29
4.	Synthèse des enjeux	34
5.	Description synthétique du projet	37
6.	Evaluation simplifiée des impacts bruts du projet sur la biodiversité	42
6.1.	Impacts bruts sur les habitats naturels et la flore	43
6.2.	Impacts bruts sur la faune	45
7.	Mesures d'insertion environnementale	47
7.1.	Typologie des mesures	47
7.2.	Mesures d'atténuation intégrées au projet	49
8.	Evaluation simplifiée des impacts résiduels du projet sur la biodiversité	55
9.	Conclusion	57
10.	Bibliographie	58

Table des illustrations

Figure 1. Localisation du projet	9
Figure 2. Aires d'études utilisées	10
Figure 3. Périmètres d'inventaire à proximité de la zone d'étude	16
Figure 4. Périmètres Natura 2000 à proximité de la zone d'étude	17
Figure 5. Périmètres contractuels à proximité de la zone d'étude	18
Figure 6. Périmètres du PNA Lézard ocellé à proximité de la zone d'étude	19
Figure 7. Parcelles de compensation écologiques à proximité du projet	20
Figure 8. Localisation de l'aire d'étude au sein des composantes du SRCE PACA et SRCE Occitanie appliqué de l'autre côté du Rhône.....	22
Figure 9. Vue sur les principaux habitats (Photos sur site : Naturalia)	24
Figure 10. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude.....	26
Figure 11. Illustrations de quelques éléments entomologiques rencontrés sur site, respectivement, <i>Coccinella septempunctata</i> , <i>Colias crocea</i> , <i>Cornu aspersum</i> , <i>Pisaura mirabilis</i> . Photos prises hors site/Naturalia	29
Figure 12. Petit ruisseau, favorable à la reproduction des batraciens. Photos sur site : P. MENARD/ Naturalia	30
Figure 13. Milieu favorable au développement de l'herpétofaune et à leur thermorégulation.....	30
Figure 14. Habitats occupés par l'avifaune à enjeu avec respectivement le Cochevis huppé et l'Alouette lulu	31
Figure 15. Synthèse des enjeux faunistiques observés lors du prédiagnostic écologique dans l'aire d'étude	33
Figure 16. Plan d'implantation du projet agrivoltaïque (© Akuo, 2022)	37
Figure 17. Cartographie des cultures sur l'année 2022 (© Akuo 2022)	38
Figure 18. Visuel de la structure Agrinerie (© Akuo 2022)	39
Figure 19. Géométrie des cultures et structure Agrinerie sur vignes (© Akuo 2022).....	40
Figure 20. Cycle de vie des modules polycristallins (© PV CYCLE/SOREN)	41
Figure 21. Superposition du projet avec les habitats naturels	43
Figure 22. Superposition du projet avec les enjeux faunistiques qui ont pu être avérés	45
Figure 23. Exemple de gîte/hibernaculum à petite faune	51
Figure 24. Schéma de principe d'un nichoir à Petit-Duc scops (source : LPO).....	51
Figure 25. Exemple de zone perméable pour la petite faune par réhausse de 15 cm de la clôture de parc photovoltaïque	53

Table des tableaux

Tableau 1. Structures ressources	11
Tableau 2. Méthodologie et calendrier des prospections	12
Tableau 3. Bilan des périmètres d'intérêt écologique vis-à-vis de l'aire d'étude	13
Tableau 4. Habitats identifiés sur le site d'étude.....	25
Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique	27
Tableau 6. Analyse des potentialités faunistiques pressenties sur le site d'étude.....	28
Tableau 7. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides	34
Tableau 8. Bilan des enjeux pressentis pour la flore	35
Tableau 9. Bilan des enjeux avérés et pressentis pour la faune	35
Tableau 10. Références cadastrales du projet	37
Tableau 11. Caractéristiques techniques du projet.....	40
Tableau 12. Impacts bruts du projet sur la faune.....	46
Tableau 13. Typologie des mesures d'évitement (source : CEREMA, 2018).....	48
Tableau 14. Typologie des mesures de réduction (source : CEREMA, 2018).....	48
Tableau 15. Typologie des mesures de compensation (source : CEREMA, 2018)	48

Tableau 16. Typologie des mesures d'accompagnement (source : CEREMA, 2018)	49
Tableau 17. Proposition de mesures d'atténuation en faveur du milieu naturel à intégrer au projet	49
Tableau 18. Impacts bruts du projet sur la faune	55

Liste des abréviations

- APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature
- CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DH** : Directive « Habitats »
- DH II : Annexe II de la Directive « Habitats »
- DH IV : Annexe IV de la Directive « Habitats »
- DO** : Directive « Oiseaux »
- DO I : Annexe I de la Directive « Oiseaux »
- ENS** : Espace Naturel Sensible
- ERC** : Éviter, réduire, compenser
- LRN** : Liste rouge nationale / **LRR** : Liste rouge régionale
- DD = Données insuffisantes
- LC = Préoccupation mineure
- NT = Quasi menacée
- VU = Vulnérable
- EN = En danger d'extinction
- CR = En danger critique d'extinction
- RE = Disparue de métropole
- EW = Espèces disparue à l'état sauvage
- EX = Espèce disparue
- NA = Non applicable
- NE = Non évaluée
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PN** : Protection nationale
- PNA** : Plan National d'Action
- PNN** : Parc Naturel National
- PNR** : Parc Naturel Régional
- PR** : Protection Régionale
- Rem. / Det. ZNIEFF** : Remarque ou Déterminante ZNIEFF
- SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- TVB** : Trames Verte et Bleue

ZH : Zone humide

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La société AKUO Energy souhaite développer un projet agrivoltaïque sur vignes sur la commune de Mornas, sur plusieurs parcelles contiguës à l'exception du passage d'une voie ferrée, sur une superficie cadastrale totale de 13,4 ha, pour une **emprise des structures photovoltaïques de 15 600 m²**.

Ce type de projet, s'inscrivant la majorité du temps dans un contexte agricole intensif et étant de petite envergure, n'est souvent pas source d'impacts importants sur l'environnement naturel. Pour ces raisons la société AKUO souhaite déposer une demande d'examen au cas par cas pour ce projet afin de déterminer le besoin ou non de réaliser une évaluation environnementale. Dans ce contexte Naturalia Environnement s'est vu confier la réalisation d'un prédiagnostic écologique sur le site d'implantation projet et l'évaluation des impacts pressentis du projet et la définition d'une typologie de mesures d'évitement, réduction et accompagnement que le projet devrait respecter afin de prendre en compte la biodiversité avérée et potentielle sur le site projet.

1.2. Situation géographique

Région :	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département :	Vaucluse
Commune :	Mornas
Lieu-dit :	Le Petit et le Grand Liman

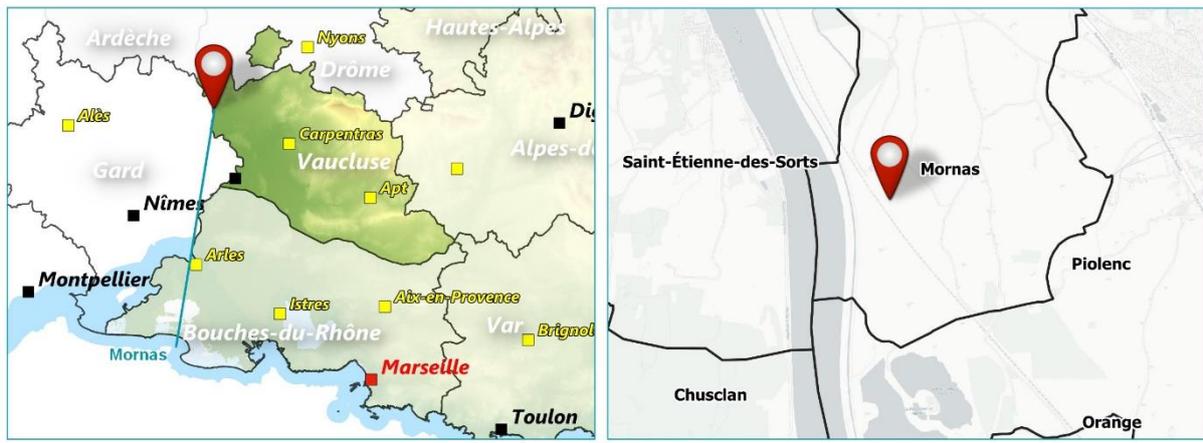


Figure 1. Localisation du projet

2. METHODOLOGIE

2.1. Définition de l'aire d'étude

Dans le cadre de ce projet, l'aire d'étude doit inclure l'aire d'implantation des aménagements ainsi que les habitats connexes. C'est au sein de cette aire d'étude que sont établis l'ensemble des inventaires flore et faune, ainsi que la cartographie des habitats. L'emprise cadastrale totale (d'une surface de 13,4 ha) dans lequel s'insère le projet a été prise en compte pour l'aire d'étude restreinte, étendue à une superficie de **17,8 ha**. Les reconnaissances de la flore et des insectes ont été réalisés dans cette emprise. Une zone tampon plus ou moins large selon les milieux annexes a été prise en compte pour l'étude de la faune vertébrée autour de l'aire d'étude restreinte. Cette aire d'étude fonctionnelle a une superficie de **27,1 ha**.



Figure 2. Aires d'études utilisées

2.2. Recueil bibliographique

L'analyse de l'état des lieux a consisté en une recherche bibliographique auprès des sources de données de l'État, des associations locales, des institutions et bibliothèques universitaires afin de regrouper toutes les informations pour le reste de l'étude : sites internet spécialisés (DREAL, INPN, etc.), inventaires, études antérieures, guides et atlas, livres rouges, travaux universitaires... Cette phase de recherche bibliographique est indispensable et déterminante. Elle permet de recueillir une somme importante d'informations orientant par la suite les prospections de terrain. Les données sources proviennent essentiellement :

Tableau 1. Structures ressources

Structure	Logo	Consultation	Résultat de la demande
CBNMP (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)		Bases de données en ligne flore et faune http://flore.silene.eu	Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude.
CEN PACA		Base de Données Silène Faune http://faune.silene.eu/	Liste d'espèce faune par commune.
DREAL PACA / GCP		Carte d'alertes chiroptères	Cartographie communale par espèce.
Inventaire National du Patrimoine Naturel		Outil de recherche par collectivité et base de données en ligne : https://inpn.mnhn.fr	Liste communale des espèces protégées. Périmètres d'intérêt écologique.
LPO-PACA		Base de données en ligne Faune-PACA : www.faune-paca.org	Données ornithologiques, batrachologiques, herpétologiques et entomologiques.
NATURALIA		Base de données professionnelle	Liste et statut d'espèces élaborés au cours d'études antérieures sur le secteur.
ONEM (Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens)		Base de données en ligne http://www.onem-france.org (en particulier Atlas chiroptères du midi méditerranéen)	Connaissances de la répartition locale de certaines espèces patrimoniales.
Observado		Base de données en ligne http://observado.org/	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques.
OFB (ex : ONCFS et ONEMA)		https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1089	Données cartographiques de suivi de la répartition des espèces.

Structure	Logo	Consultation	Résultat de la demande
Fédération des Alpes de Hautes Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		Echange avec Madame Clémentine Samaille, Chargée d'études et travaux	Données traitées sur la population d'Ecrevisse à pattes blanches dans les bassins versants du Largue et de la Laye
GBIF (Global Biological Information Facility)		Bases de données en ligne flore et faune gbif.org	Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude.

2.3. Inventaires de terrain

À la suite du recueil bibliographique, deux visites de terrain faunistique et floristique ont respectivement été réalisées le 17 et le 20 février 2022, lors de conditions météorologiques compatibles à l'observation des groupes biologiques susceptibles d'être présents à cette période de l'année et compatibles avec la définition des potentialités écologiques du site, permettant de valider les attentes de présence ou non des espèces citées dans la bibliographie sur le site d'étude. Ces dates sont très précoces et n'avaient pas vocation à viser un inventaire exhaustif de la biodiversité mais à évaluer les habitats naturels, fonctionnalités écologiques et potentialités écologiques du site afin de pouvoir mettre en lumière les potentialités de présence des espèces animales et végétales connues dans les environs du site.

Tableau 2. Méthodologie et calendrier des prospections

Compartiment biologique	Méthodologie	Intervenants Dates de passage
Flore/habitats naturels	La prise en compte des habitats naturels et de la flore a consisté en : <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse bibliographique ; - La lecture des habitats et rattachement aux groupements de référence (Classification EUNIS / Cahiers des habitats naturels Natura 2000). 	Teddy Baumberger 20/02/2022
Insectes et autres arthropodes	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliographique - Recherche d'arbres remarquables pour les coléoptères saproxyliques - Recherche des plantes hôtes pour les lépidoptères et analyse paysagère 	Paul Menard Gaëtan Jouveze 17/02//2022
Amphibiens / Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliographique - Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces (mare, fossés...) - Recherche des gîtes potentiels 	
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliographique - L'observation des espèces présentes - La recherche des arbres « remarquables » pouvant abriter des oiseaux 	
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliographique - La recherche de gîtes potentiels (arbres, bâtis) 	
Mammifères (hors chiroptères)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliographique - La recherche d'indices de présence d'individus (féces, restes de repas, lieux de passage, traces...) 	

2.4. Limites de l'expertise de terrain

Les températures hivernales du mois de février ont limité la détection de la faune de manière générale car une portion seulement de la biodiversité est présente et visible à ce moment de l'année. Concernant l'avifaune, les hivernants migrateurs et sédentaires sont observables en fin d'hiver. Cette faible détection concerne également

l'herpétofaune et la batrachofaune qui sont eux aussi difficilement détectables. La sortie de gîte des reptiles est strictement conditionnée par des températures clémentes, et les températures très fraîches ne permettent pas aux amphibiens des conditions optimales pour leur développement. Il en va de même pour le cortège entomologique, groupe taxonomique essentiellement dépendant des températures chaudes.

L'inventaire floristique a été effectué en un passage en milieu d'hiver. Une partie des vivaces et quelques annuelles ont pu être inventoriées. Ainsi, la majeure partie des espèces végétales printanières et estivales n'a donc pas pu être observée. D'autre part, la totalité des espaces non boisés (champs, bordures, friches...) avait récemment été débroussaillée dans le cadre de leur entretien annuel hivernal, limitant donc l'observations de la végétation herbacée les composant mais en cette période de nombreuses rosettes sont néanmoins visibles et ont échappé à la fauche. Ainsi, les cortèges floristiques observés sur la quasi-totalité de l'aire d'étude sont extrêmement dégradés et pauvres.

Précisons néanmoins que ces limites sont valables du point de vue de la volonté de réaliser un inventaire naturaliste complet, ce qui n'était pas le cas pour ces visites de site. Il s'est agi d'identifier les habitats naturels, les habitat et micro-habitats d'espèces (murets en pierres, fossés humides, arbres à cavités, etc.) et potentialités d'accueil de la zone d'étude en espèces animales et végétales communes et patrimoniales. Or ce travail est réalisable toute l'année et en une unique visite. Il a permis de valider les possibilités de présence de certaines espèces ou cortèges d'espèces et d'en écarter d'autres.

3. ETAT INITIAL

3.1. Bilan des périmètres d'intérêt écologique

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaires, contractuels et réglementaires qui se trouvent dans et à proximité de l'aire d'étude.

Tableau 3. Bilan des périmètres d'intérêt écologique vis-à-vis de l'aire d'étude

Contractuel	IDENTIFIANT	Surface du site (ha)	DISTANCE sur 5km (m)
Site inscrit			
L'ensemble formé par le village de Mornas et ses abords	93184047	305	2549
Natura 2000 ZSC			
La Cèze et ses gorges	FR9101399	3551	3904
Le Rhône aval	FR9301590	12576	185
Natura 2000 ZPS			
Marais de l'Île Vieille et alentour	FR9312006	1461	4267
Sites du Conservatoire des Espaces Naturels (hors région)			
Île Des Brotteaux	FR1503615	7	622
PNA Lézard ocellé			
Gard, Bagnols-sur-Cèze	R_TIMLEP_TU_181	3111	4493
Gard, Chusclan	R_TIMLEP_TU_198	1333	1050
Présence hautement probable ($p \geq 0,5$)	2	597130	0
Présence probable ($0,25 \leq p < 0,5$)	1	552796	0
Présence peu probable ($p < 0,25$)	0	2002287	0
PNA Loustre			
rivière la Cèze	M_LUTLUT_DV_2130	3	4639
rivière la Cèze	M_LUTLUT_DV_2134	7	4008
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_2205	5	2570
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_2206	12	513
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_2208	3	632
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_2209	0,7	2188
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_2210	5	4680
/	M_LUTLUT_DV_3898	2	4588
/	M_LUTLUT_DV_3903	0,3	4674
/	M_LUTLUT_DV_3913	4	4137
canal de Donzère Mondragon	M_LUTLUT_DV_3986	0,1	4587
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_4002	0,02	4570
fleuve le Rhône	M_LUTLUT_DV_4012	0,3	4587
/	M_LUTLUT_DV_4019	0,4	1768
/	M_LUTLUT_DV_4022	0,2	4801
PNA Odonates			
CHUSCLAN	L_ODONAT_TU_139	1333	1036
BAGNOLS-SUR-CEZE	L_ODONAT_TU_150	3121	4493

Espaces Naturels Sensibles (30) - Inventaires départementaux

Contractuel	IDENTIFIANT	Surface du site (ha)	DISTANCE sur 5km (m)
Cèze inférieure et embouchure	ENS19	3815	2289
Rhône de Pont-Saint-Esprit à Saint-Etienne-des-Sorts	ENS61	1917	2891
Bois de Marcoule	ENS108	189	1728
Le grand Rhône	ENS63	10547	249

Inventaire	IDENTIFIANT	Surface du site (ha)	DISTANCE sur 5km (m)
------------	-------------	----------------------	----------------------

Zones humides PACA

Ripisylve du Valadas aval, et Lône de Brouteiron	84CEN0144	38	376
La Condamine	84CEN0140	63	1736
Le Lez, de Bollène à sa confluence avec le Rhône.	84CEN0191	155	2496
L'Aigues	84CEN0192	901	2292
Mare de Saint-Trophime - Nord	84CEN0094	0	3884
Le Riou	84CEN0189	24	615
Plan d'eau "Les Piboulos"	84CEN0093	27	627
Etang de La Grande Tapie	84CEN0092	1	3712
Mare de Saint-Trophime - Sud	84CEN0095	0	4020
Le Rhône, de Lapalud à Mondragon.	84CEN0190	377	4886

ZNIEFF de type I

Rivière de la Cèze entre Bagnols-sur-Cèze et Chusclan	910030380	97	4488
Ripisylves du Rhône en aval de Pont-St-Esprit	910030390	138	3673
MASSIF DE BOLLÈNE/UCHAUX	930012346	2362	2656

ZNIEFF de type II

LE LEZ	930020330	164	4430
LE RHÔNE	930012343	7557	178
Le Rhône et ses canaux	910011592	3874	348
Vallée aval de la Cèze	910011591	532	3823
L'AYGUES	930012388	783	2303

Zones Humides Importance Majeure

Marais de l'Île Vieille	FR813001	903	2998
-------------------------	----------	-----	------

Zones humides du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée

La Cèze, de Chusclan au Font des Putes	30ABCEZE0033	23	3940
La Cèze, de la Combe de Carmignan à Chusclan	30ABCEZE0034	13	4359
Petits plans d'eau des contre-canaux du Rhône au niveau de la centrale de Marcoule	30CG300047	3	2790
Île des Faisans	30CG300048	25	4585

Compensation	IDENTIFIANT	Surface du site (ha)	DISTANCE sur 5km (m)
--------------	-------------	----------------------	----------------------

Mesures compensatoires surfaciques

Echangeur autoroutier A7 - Piolenc	4057	2	2003
Réalisation du Parc Régional d'Activité Economique 'Marcel Boiteux'	4437	12	2390
Réalisation du Parc Régional d'Activité Economique 'Marcel Boiteux'	4442	13	1872

TOTAL DE SITES

57

Inventaire	IDENTIFIANT	Longueur du site (m)	DISTANCE sur 5km (m)
Frayère PACA			
Poisson liste 2 La Cèze	084I000082	102359,5	4018
Poisson liste 2 Rhône court-circuité	084I000080	16633,1	4632
Poisson liste 2 Le lez	084I000011	7446,4	2546
Poisson liste 2 L'Aigüe	084I000014	4794,6	4789
Poisson liste 2 Le Rieu	084I000013	7386,2	609

Réservoirs biologique du SDAGE

Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	RBioD00474	52320,9	2546
---	------------	---------	------

TOTAL DE SITES

6

Plus d'une soixantaine de zonages d'intérêt écologique sont recensés dans un rayon de 5 km autour du projet, attestant a priori d'une très haute valeur écologique des abords du projet. Néanmoins une très grande partie des zonages concernent un même site et c'est finalement un petit nombre de site à haute valeur écologique qui sont couverts chacun par plusieurs couches de zonages environnementaux. Le fleuve Rhône et ses ensembles

fonctionnels, ainsi que plusieurs de ses rivières affluentes rassemblent la très grande majorité des grands intérêts écologiques de ce secteur de la basse vallée du Rhône.

L'emprise projet en elle-même est exclue de tout zonage à l'exception des emprises du plan national d'action en faveur du Lézard ocellé, décliné en région PACA, sur la totalité de la région, définissant des zones de probabilité de présence du reptile. Les deux tiers nord de la zone d'étude sont inclus dans un secteur de haute probabilité de présence, longeant la rive gauche du Rhône et incluant une partie des parcelles agricoles limitrophes.

Les cartes ci-après localisent l'ensemble de ces périmètres vis-à-vis de l'aire d'étude.

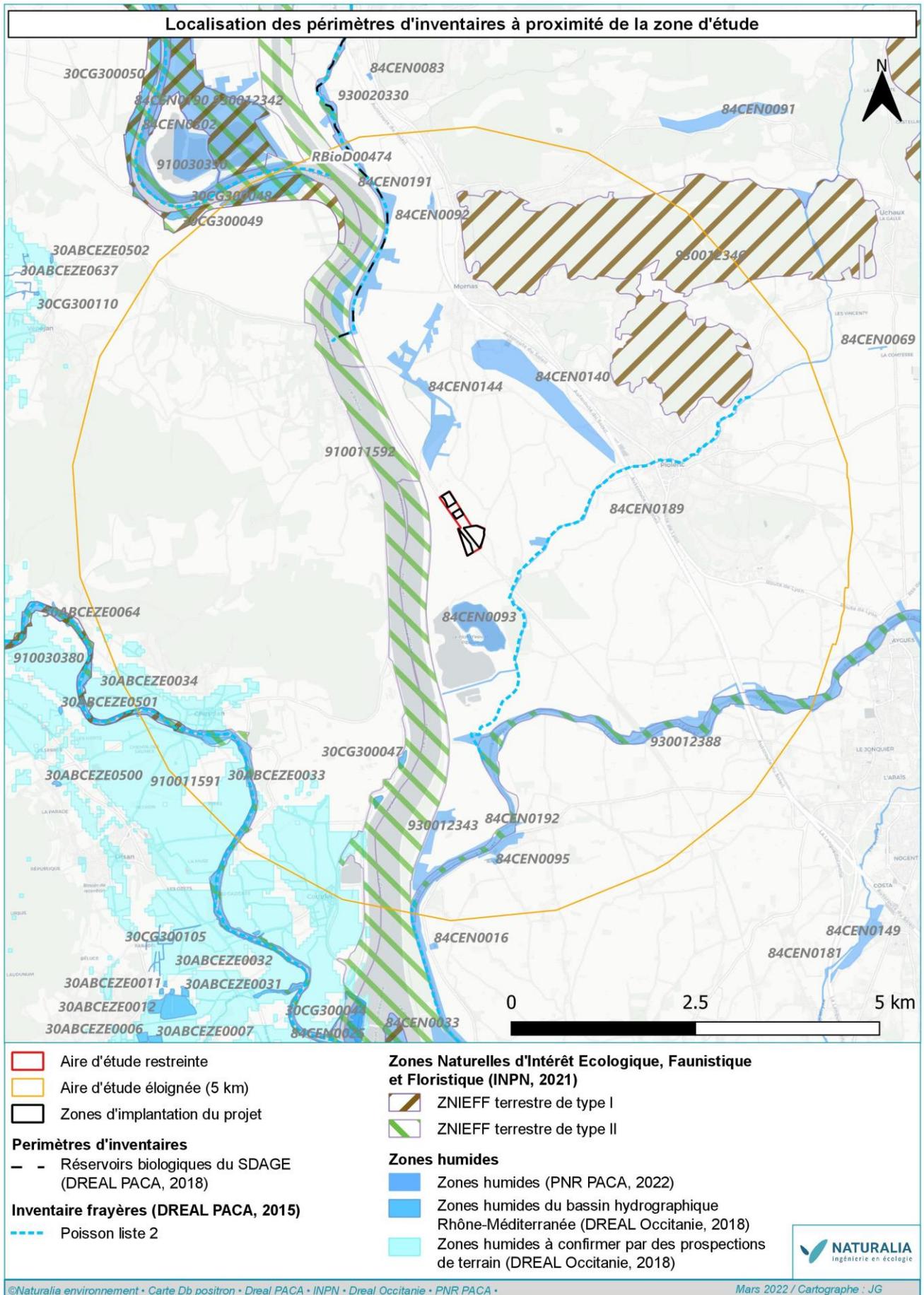


Figure 3. Périmètres d'inventaire à proximité de la zone d'étude

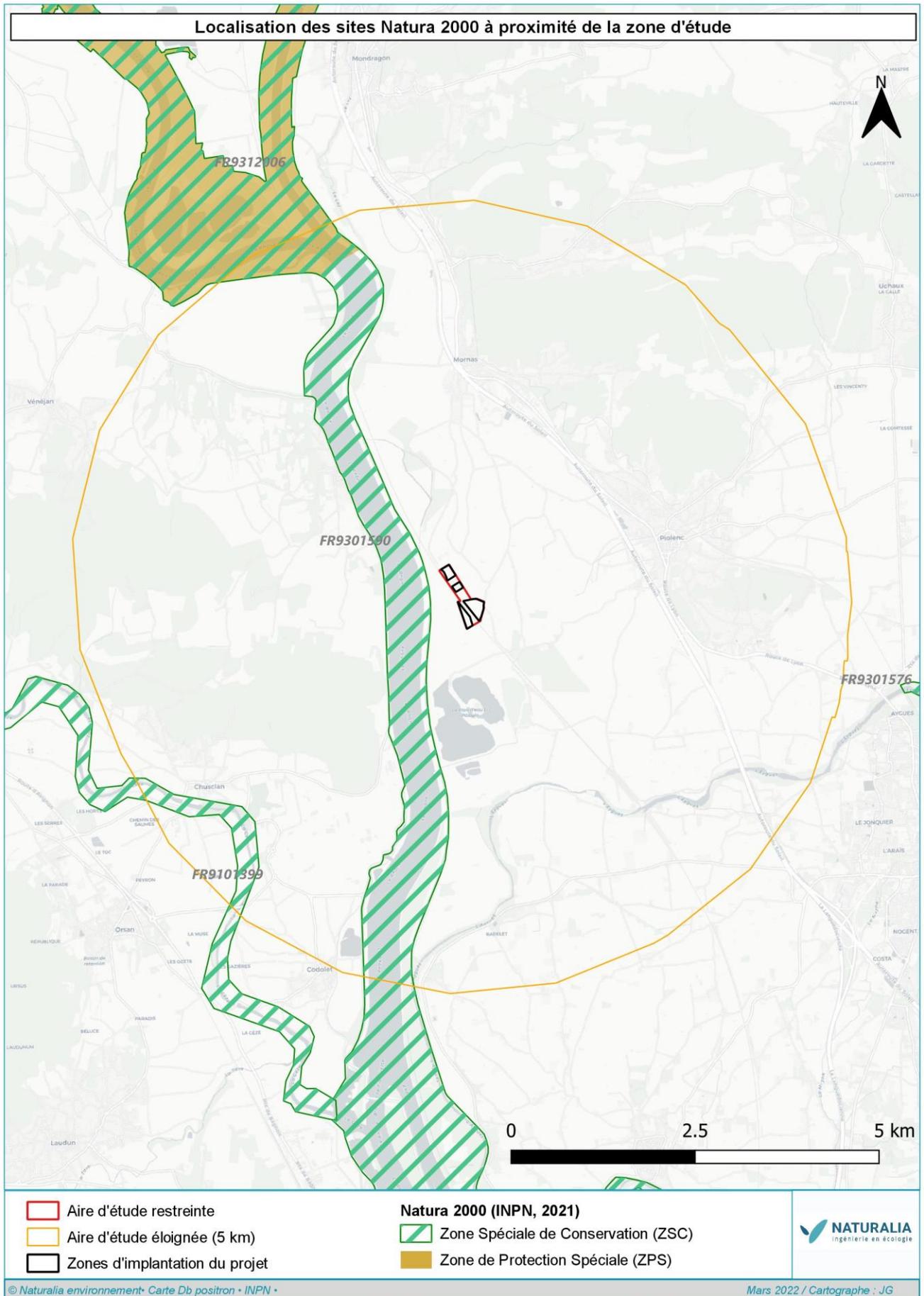


Figure 4. Périmètres Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

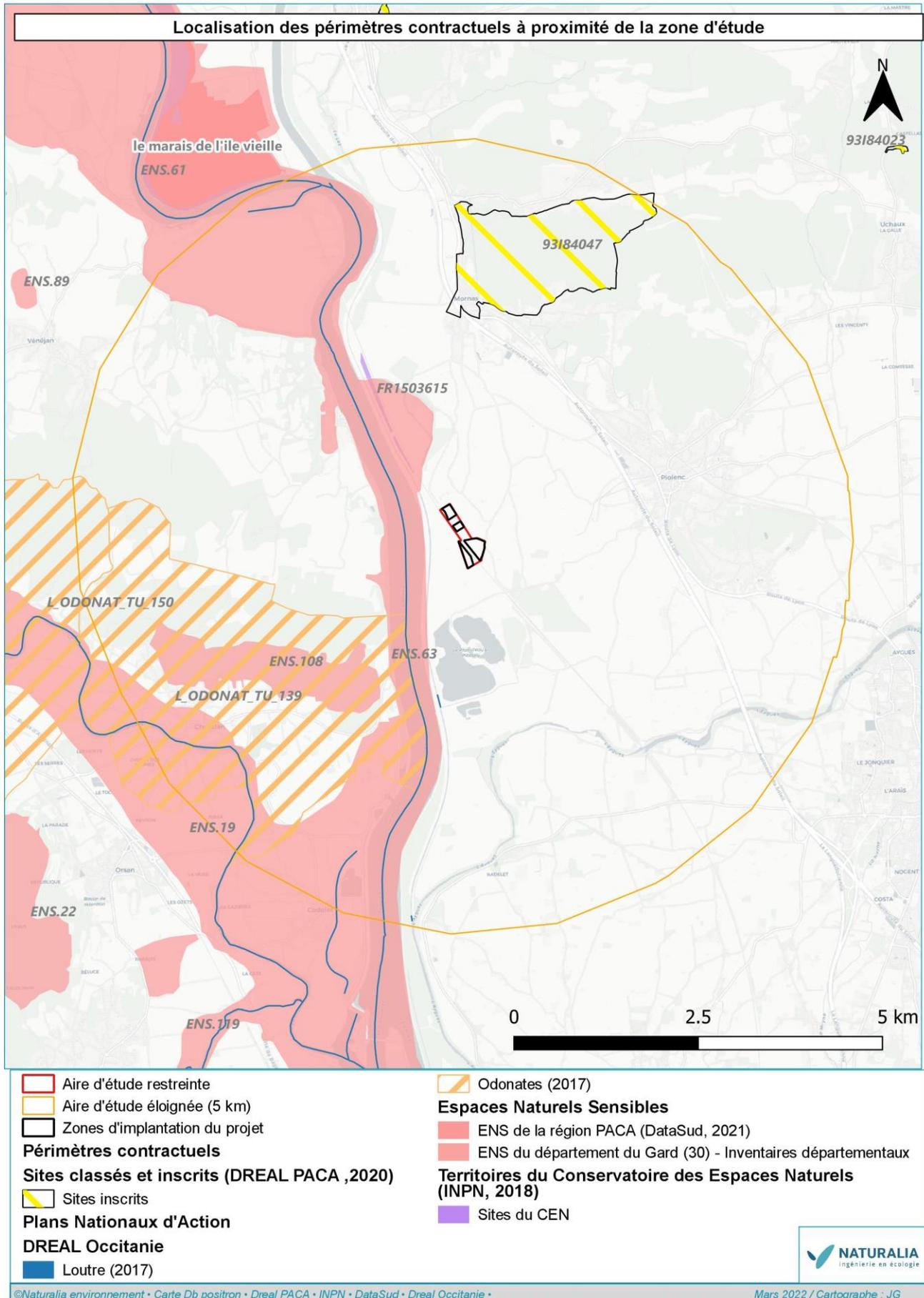


Figure 5. Périmètres contractuels à proximité de la zone d'étude

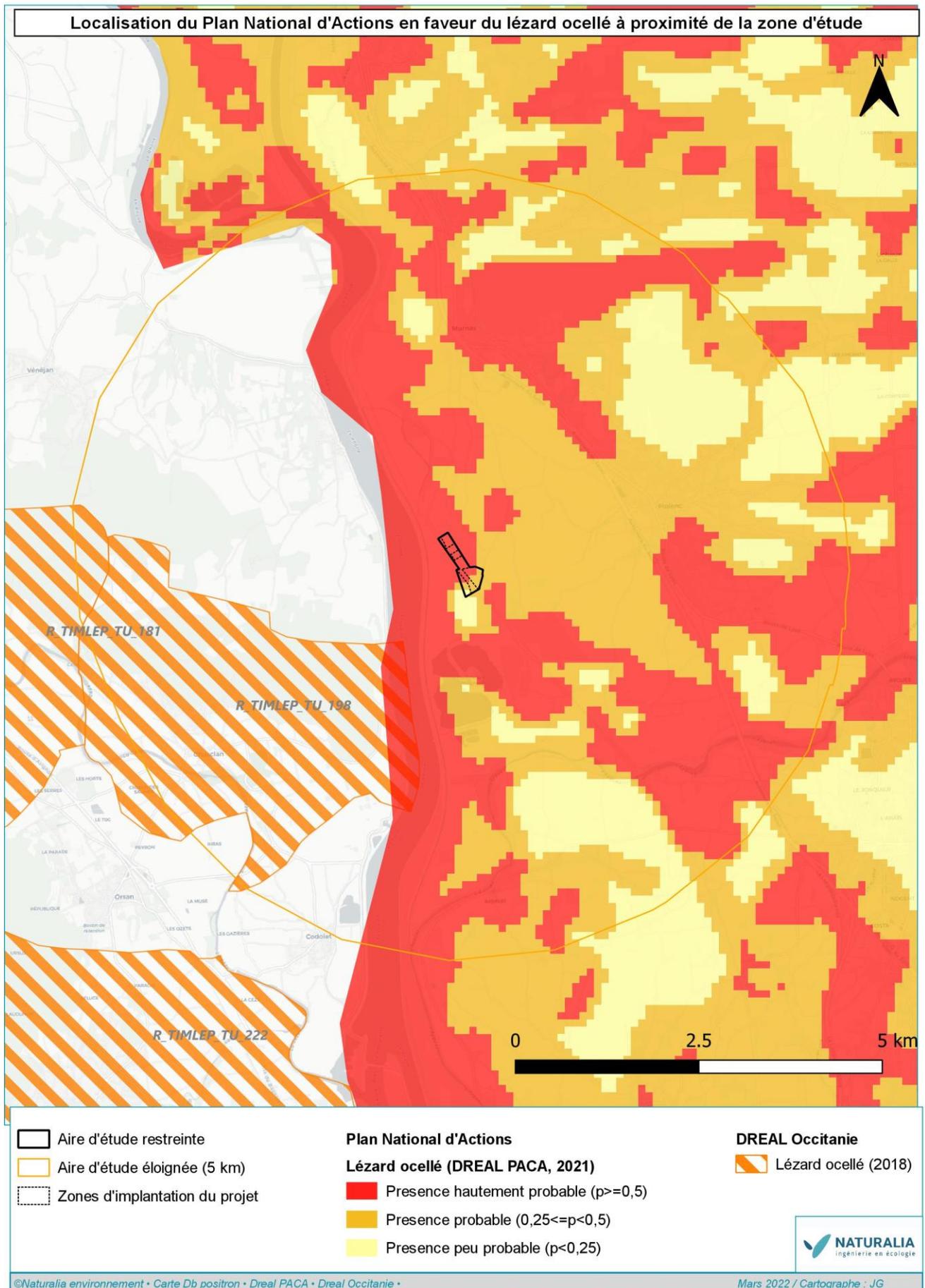


Figure 6. Périmètres du PNA Lézard ocellé à proximité de la zone d'étude

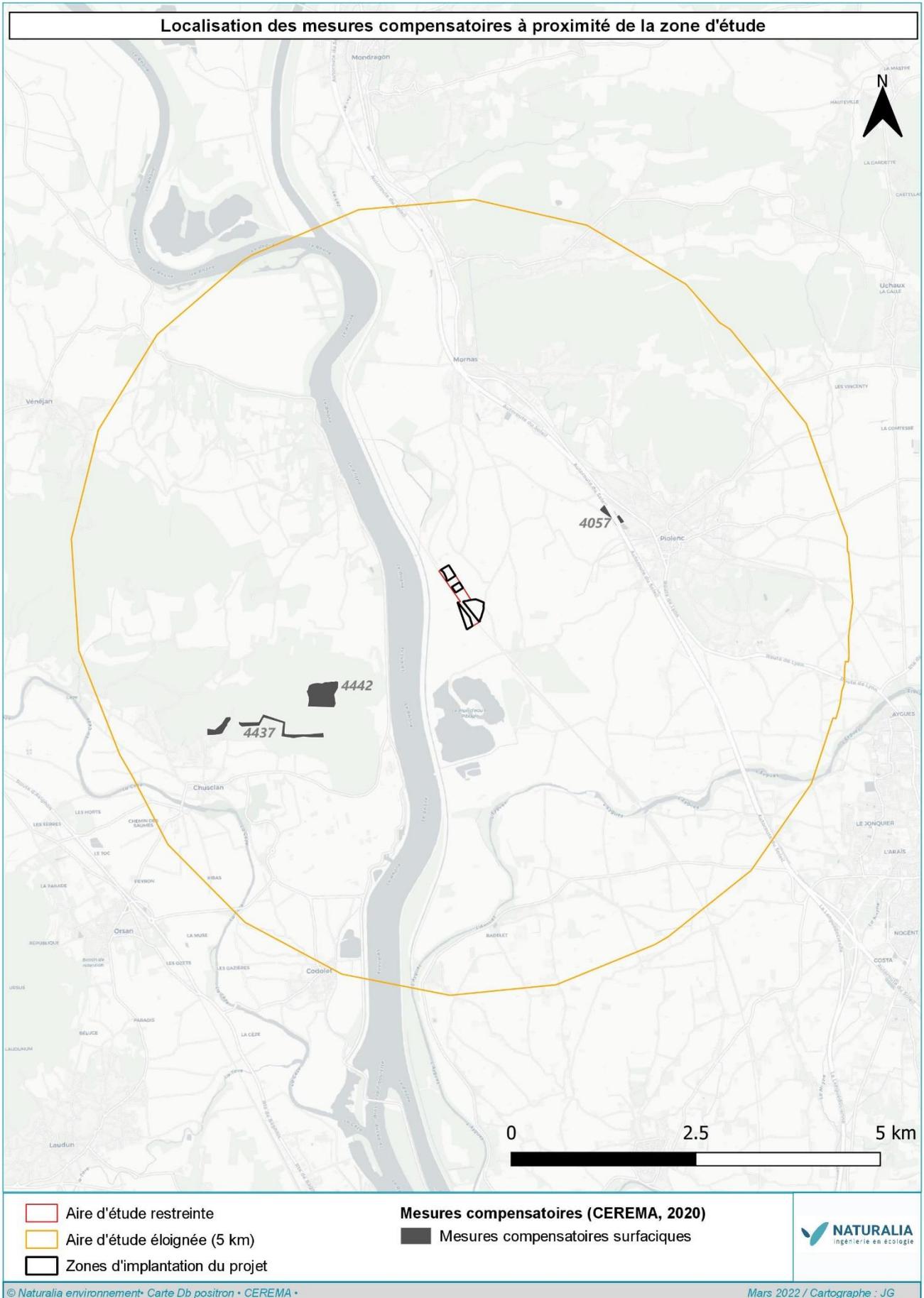


Figure 7. Parcelles de compensation écologiques à proximité du projet

3.2. Fonctionnalités écologiques

3.2.1. Fonctionnalités écologiques régionales

D'après le SRADDET PACA, l'aire d'étude n'intercepte aucune composante de la trame verte et bleue régionale qui ici est centrée uniquement autour des cours d'eau que sont le Rhône et ses affluents. Le centre de la commune de Mornas, légèrement plus au Nord que l'aire d'étude, présente un rétrécissement entre les reliefs marqués de l'est de la commune et le Rhône. Un corridor écologique des milieux ouverts est marqué ici par le SRCE et relie ces deux entités en traversant d'est en ouest la plaine agricole.

La zone d'intérêt écologique régionale la plus proche du site projet est le fleuve Rhône, considéré comme réservoir de biodiversité aquatique. Une autre zone est également présente à quelques centaines de mètres plus au nord et marquée comme réservoir de biodiversité de la trame bleue à préserver. Il s'agit pourtant d'un bosquet alluvial mature mais non relié à un milieu aquatique. Les fonctionnalités de cet espace seront plutôt liées aux milieux boisés.

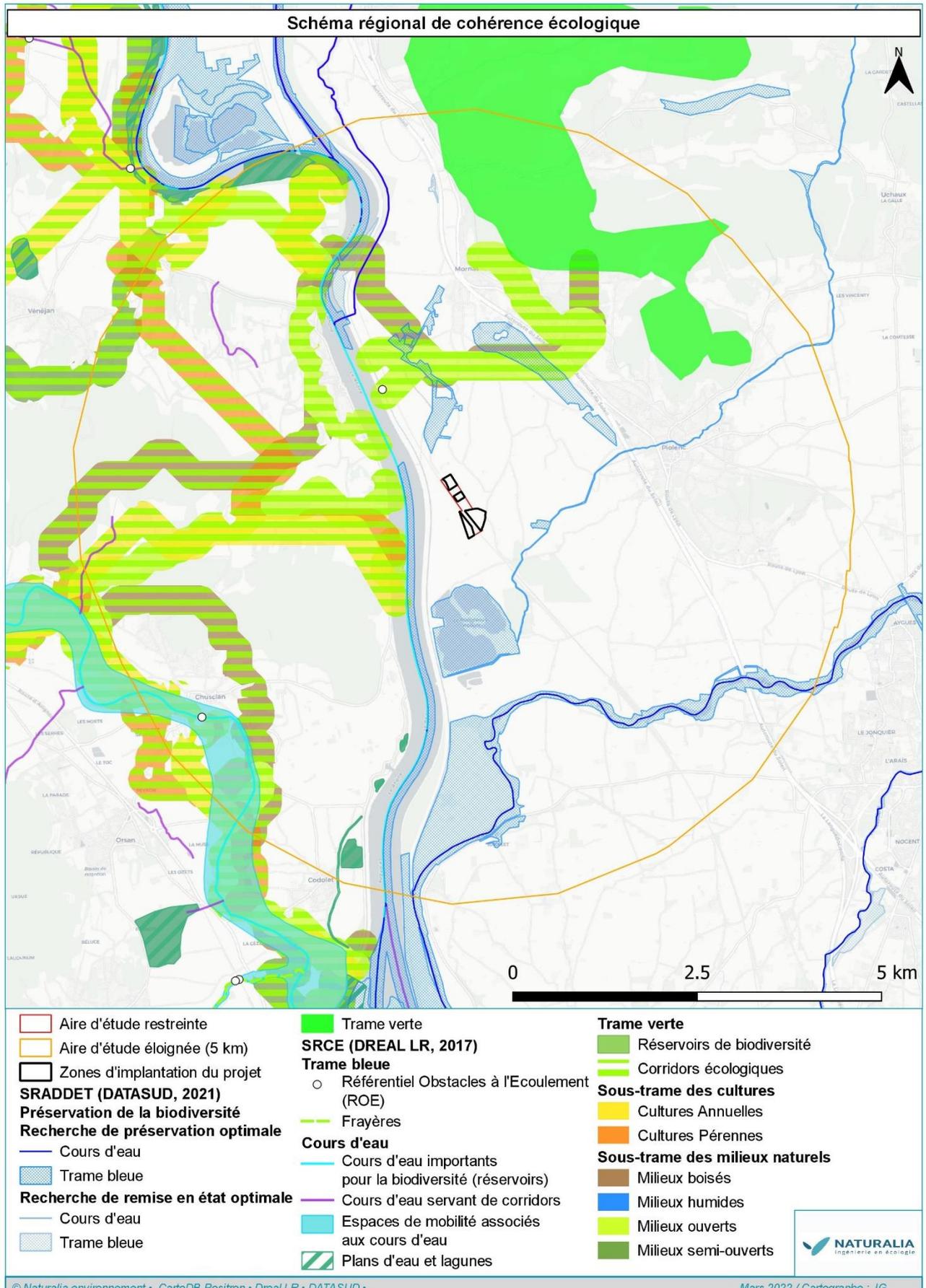


Figure 8. Localisation de l'aire d'étude au sein des composantes du SRCE PACA et SRCE Occitanie appliqué de l'autre côté du Rhône

3.2.2. Fonctionnalités écologiques locales

L'analyse temporelle du site grâce aux photographies aériennes anciennes montre que la zone d'étude a modérément évolué depuis 75 ans. Elle était déjà entièrement concernée par l'agriculture viticole au milieu du siècle dernier comme cela est toujours le cas. Elle n'était pas encore coupée en deux par la voie ferrée et se situait plus proche du Rhône dont le cours a été profondément modifié par les grands aménagement hydrauliques CNR des années 1960 et 1970. Ainsi la bordure nord-ouest des parcelles étudiées se situait en limite des emprises naturelles accompagnant le Rhône tandis qu'aujourd'hui ces emprises-là ont été reconquises par les terrains agricoles.

Ces modifications n'ont pas été de nature à modifier significativement les fonctionnalités écologiques locales. Ainsi de longue date ce secteur est utilisé par une agriculture de grande ampleur et intensive qui n'est fonctionnelle que pour une fraction de la biodiversité acclimatée non seulement aux milieux ouverts mais aussi aux perturbations de l'activité agricole. Nous pouvons noter néanmoins la haie présente juste au-delà de la limite nord-est de la zone d'étude et qui était déjà présente et mature dans les années 1950. Ce linéaire arboré a donc eu suffisamment de temps pour atteindre son plein potentiel écologique et accueillir des espèces d'insectes et oiseaux et peut-être des chiroptères en gîte. Néanmoins, il s'agit d'une haie de cyprès uniquement, une espèce à faible valeur et capacité écologiques.

Ainsi, à l'échelle locale l'analyse du site tend à confirmer ce que le SRADDET met en avant pour ce site, à savoir **une fonctionnalité écologique limitée à très limitée** et tournée vers la biodiversité commune des espaces ouverts. Plusieurs espèces patrimoniales à hautement patrimoniales pourront toujours être présentes localement mais en petit effectif et/ou à la faveur d'une aire de présence bien plus importante que l'aire d'étude (rapaces notamment).



Figure 6. Photographies aériennes du secteur à l'étude en 1955 et 2018 (source : remonterletemps.ign.fr)

3.3. Habitats naturels et semi-naturels

Le site se situe sur les terrasses alluviales de la rive gauche du Rhône, à une altitude de 35 m. Il s'agit donc de sédiments limono-argileux déposés au cours du Quaternaire par le Rhône. Le climat y est méditerranéen et permet le développement de forêts galeries de peupliers noirs et blancs ainsi que de prairies et de cultures mésophiles. Mais ces paysages sont fortement dégradés par l'agriculture assez intensive voire très intensive par endroits. Il s'agit notamment de vergers de pommiers, de cultures d'orge, de vigne... Ces cultures ont contribué à la dégradation et la réduction des surfaces de forêts et limitent actuellement l'expression des cortèges d'espèces herbacées. Ce sont donc finalement des communautés végétales pauvres et largement dominées par des espèces nitrophiles et rudérales. La présence de haies ne permet pas l'expression d'une flore plus riche. En effet, les haies sont de faible étendue, monospécifiques et gérées de manière intensive.



Figure 9. Vue sur les principaux habitats (Photos sur site : Naturalia)

Tableau 4. Habitats identifiés sur le site d'étude

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide ¹	Commentaires	Enjeu régional
Alignements d'arbres	G5.1	-	p.	Quelques beaux individus de Peupliers noirs et blancs (<i>Populus nigra</i> et <i>P. alba</i>) de 15 à 20 m forment un petit îlot entre deux parcelles cultivées. Relictuel et isolé, cet îlot représente toutefois un intérêt pour les habitats d'espèces animales (insectes et oiseaux notamment).	Faible
Terres labourées nues	I1.51	-	p.	-	Très faible
Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)	I1.12	-	p.	Monoculture intensive d'orge	Très faible
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	-	p.	Cultures de pommiers avec allées et pourtour enherbés	Très faible
Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53	-	p.	Communautés rudérales des talus, bords de champs et bords de route.	Très faible
Vignobles intensifs	FB.42	-	p.	Culture de vignes avec allées et pourtour enherbés	Très faible
Haies d'espèces indigènes fortement gérées	FA.2	-	-	Formations de Peupliers noirs ou de Cyprès très fortement gérées et très pauvre	Très faible
Formations à <i>Arundo donax</i>	J4.2	-	p.	Petite population monospécifique isolée	Très faible
Réseaux ferroviaires	J4.3	-	-	-	-
Réseaux routiers	J4.2	-	-	Pistes d'accès	-

¹ Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.



Figure 10. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude

3.4. Zones humides

➤ Zones humides identifiées sur critère « habitats »

Malgré la proximité du Rhône, l'altitude et la présence de fossés de drainage empêche la circulation ou la stagnation d'eau. Ainsi, aucune zone humide, au regard des critères de végétation, n'a été observée. Bien que la période d'inventaire ne soit pas favorable à la détermination des espèces végétales, les observations ont permis de conclure sur l'absence d'espèces caractéristiques des zones humides.

Le cœur des parcelles agricoles est par définition dépourvu de végétation spontanée, ces zones seront donc à sonder afin de vérifier l'absence de zones humides en leur sein, mais cela est peu pressenti.

3.5. Peuplements floristiques

3.5.1. Analyse bibliographique

Au regard de la nature et de l'état de conservation des habitats représentés sur le site, et des données bibliographiques disponibles sur le secteur, un corpus d'espèces remarquables peut être dressé en fonction de leurs affinités écologiques. Ce corpus est très mince puisqu'il ne compte que 5 taxons potentiels dont les probabilités de présence sont limitées.

Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Menace	Protection	Commentaires	Enjeu régional
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	LRN : LC	PR	Roselière longuement inondée, berges de plans d'eau Mai à juillet	Fort
Silène de Porto	<i>Silene portensis</i>	LRN : LC	PR	Pelouses ouvertes, friches Mai à juillet	Fort
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	LRN : LC	-	Bords des cours d'eau, berges des étangs, dépressions humides Juin à septembre	Fort
Canche élégante	<i>Aira elegantissima</i>	LRN : LC	-	Pelouses, maquis Mai à juin	Modéré
Orchis à odeur de vanille	<i>Anacamptis fragrans</i>	LRN : LC	-	Pelouses sèches à humides Mai à juillet	Modéré

3.5.2. Résultats des investigations de terrain

La visite de terrain menée fin février 2022 n'a permis de confirmer la présence d'aucun des taxons listés ci-dessus. En effet, l'entretien des parcelles et de leurs bordures par débroussaillage ont rendu impossible l'observation des parties végétatives de ces espèces. Globalement, les conditions sont peu favorables au développement de ces espèces dans l'aire d'étude et plus particulièrement dans les cultures agricoles, justement pour la raison évoquée juste avant. Néanmoins, connaissant la plasticité des espèces végétales, elles sont considérées ici comme faiblement potentielles et se développeraient, en cas de présence, au niveau des espaces inter-cultureaux, des fossés, des bords de chemins lisières de haies et autres talus.

3.6. Peuplements faunistiques

3.6.1. Analyse de la bibliographie

Le recueil bibliographique issu des différentes bases de données naturalistes met en évidence une certaine diversité faunistique. Cependant les monocultures du site d'étude et la présence d'une voie ferroviaire traversant le site d'étude limitent fortement la présence d'espèces patrimoniales.

Néanmoins, de nombreuses espèces sont connues aux alentours ou à l'échelle communale et peuvent être considérées comme potentielles sur le site.

Ces espèces sont ainsi présentées dans le tableau ci-dessous. Les espèces dites communes bien que protégées pour la plupart, n'y sont pas restituées.

Tableau 6. Analyse des potentialités faunistiques pressenties sur le site d'étude.

Espèce	Statut	Source	Enjeu de conservation	Commentaire
Invertébrés				
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN, NT (LRR), Rem ZNIEFF, DH II	Faune PACA, Silène Faune, Naturalia	Modéré	Plusieurs données existantes de l'espèce plus au sud à proximité de l'aire d'étude.
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	PN, LC (LRR), REM ZNIEFF		Modéré	Présente sur le territoire, plante hôte bien répartie sur l'ensemble de la région.
Decticelle des ruisseaux <i>Roeseliana azami azami</i>	PN, NT (LRR), Rem ZNIEFF		Assez fort	Présente sur le territoire, connue plus au nord et au sud, potentielle.
Avifaune				
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	PN, LC (LRR)	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia	Modéré	Nicheur possible sur la commune de Mornas en 2014. De nombreux relevés de l'espèce sont connus sur le secteur de l'emprise d'étude. Elle pourrait être présente dans des vieux vergers de pommiers ou des haies de peupliers
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	PN, LC (LRR), OI		Modéré	Certaines mentions sont connues de l'espèce sur la commune et ressortent comme nicheur possible en 2020.
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Nicheur possible à l'échelle communale (2020).
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Plusieurs mentions sur la commune de Mornas, potentielle au regard des habitats présents.
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	PN, LC (LRR), DO1		Modéré	Plusieurs mentions existent localement sur et aux abords de l'aire d'étude. Statué comme nicheur possible en 2021.
Pic épeichette <i>dendrocopos minor</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	L'espèce est connue sur le site d'étude. Nicheur possible en 2021.
Petit duc scops <i>Otus scops</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Nicheur possible en 2019 sur Mornas. Potentiel sur l'aire d'étude.
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	PN, NT (LRR), OI		Modéré	Le Rollier d'Europe est contacté sur le secteur d'étude à plusieurs reprises. Nicheur possible sur la commune concernée en 2014.
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	VU (LRR)		Modéré	Contacté dans un secteur proche, potentielle sur l'aire d'étude. Nicheur possible sur la commune de Mornas en 2021.
Reptiles				
Couleuvre à échelons <i>Rhinechis scalari</i>	PN, LC (LRF)	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia	Modéré	Potentielle au regard des habitats en présence. Bien présente sur ce secteur du département.
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	PN, LC (LRF)		Modéré	Plusieurs mentions sur la commune en 2020.
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	PN, LC (LRF)		Modéré	Mention sur la commune de Mornas en 2020.
Amphibiens				
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	PN, LC (LRR), DHIV.	Silène Faune/ Faune PACA/ Naturalia	Modéré	Plusieurs individus sont observés sur les alentours de l'emprise d'étude.
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	PN, LC (LRF), DH. IV		Modéré	Mention au sud de l'aire d'étude.
Mammifères (dont chiroptères)				
Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRR : NT	Silène Faune/	Modéré	Connu sur la commune de Mornas, plusieurs mentions au sud de l'aire d'étude.

Espèce	Statut	Source	Enjeu de conservation	Commentaire
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	PN, DH2, DH4, LRN : LC	Faune PACA Naturalia/ DREAL PACA	Assez fort	Ces espèces sont connues sur le secteur et les alentours de Mornas. Plusieurs gîtes à fort enjeu sont connues pour certains taxons (Petit Murin, Grand Murin, Minioptère de Schreibers) sur la commune de Piolenc, commune voisine de Mornas.
Minioptères de schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	PN, DH2, DH4, LRR : LC		Fort	
Petit murin <i>Myotis blythii</i>	PN, DH2, DH4, LRR : LC		Fort	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DH2, DH4, LC : LRR		Assez fort	Hivernage sur Mornas

Notons que le Lézard ocellé n'est pas connu dans la plaine agricole de Mornas et des communes voisines. Bien que l'aire d'étude soit pour partie concernée par une zone de forte probabilité de présence d'après le PNA de l'espèce, aucun des milieux en place localement ne semble favorable à la présence de l'espèce.

3.6.2. Résultats des inventaires

Insectes et autres arthropodes

Dans le cadre du pré-diagnostic, aucun inventaire dédié aux insectes n'a pu être entrepris au regard des dates de prospection trop précoces pour ce groupe taxonomique. Cependant au regard des différents habitats présents et en fonction de leur état de conservation, une analyse des potentialités a été réalisée pour les espèces à enjeu.

Ainsi concernant le cortège entomologique à enjeu cité dans le recueil bibliographique, l'emprise d'étude apparaît potentiellement favorable pour certains taxons. La Decticelle des ruisseaux *Roeseliana azami azami*, présentant un enjeu notable est pressentie sur l'aire d'étude. En effet, cette dernière est attendue au sein des fossés enherbés humides à prêles où elle pourrait y trouver un habitat favorable à son développement. Quant aux odonates cités en bibliographie, ils ne trouveront pas d'habitat favorable dans l'aire d'étude. Les rares points d'eau présents sur l'emprise d'étude ne présentent pas un faciès intéressant pour le bon développement de ces derniers. Les plans d'eau de Li Piboulos situés juste au sud pourraient convenir au *Sympetrum pedemontanum*, qui pourrait venir transiter sur l'aire d'étude. Mais cette dernière ne trouve pas sur site des milieux convenables à son développement pré-imaginal.

Enfin, concernant le cortège d'invertébrés communs, les coléoptères sont pour le moment représentés par des espèces dites « communes » avec l'exemple de la Coccinelle à sept points *Coccinella septempunctata*. La malacofaune s'exprime quant à elle par des espèces à large distribution avec l'Escargot des haies *Cepaea nemoralis*, l'Escargot petit gris *Cornu aspersum*, ou encore l'Hélicelle des Balkans *Xeropicta derbentina*. La saison encore trop précoce a permis l'observation des espèces communes de lépidoptères à l'image du Souci *Colias crocea*, ou encore le Vulcain *Vanessa atalanta*.



Figure 11. Illustrations de quelques éléments entomologiques rencontrés sur site, respectivement, *Coccinella septempunctata*, *Colias crocea*, *Cornu aspersum*, *Pisaura mirabilis*. Photos prises hors site/Naturalia

Amphibiens

La bibliographie met en exergue deux espèces d'amphibiens à enjeux mentionnées à l'échelle de la commune et à proximité de la zone d'étude : la Rainette méridionale *Hyla meridionalis* et le Crapaud calamite *Epidalea*

calamita. Ces espèces sont plus facilement observables ou audibles lors de prospections nocturnes (non réalisées au stade actuel de l'étude). Ainsi, aucun individu n'a été observé lors de la prospection diurne.

Bien qu'aucune observation n'ait été faite, certains secteurs semblent favorables à certaines espèces d'amphibiens. En effet, le cortège d'amphibiens communs est pressenti sur les réseaux de canaux agricoles en transit et également sous l'un des ouvrages d'art. Ainsi le Crapaud épineux *Bufo spinosus* et le genre *Pelophylax* sp. (les « grenouilles vertes ») sont pressentis sur ces habitats. Concernant la batrachofaune à enjeu citée précédemment, seule la Rainette méridionale *Hyla meridionalis* est considérée comme potentielle. Le Crapaud calamite *Epidalea calamita*, bien que connu à proximité au sud, ne trouve pas sur site d'habitat favorable à son développement.



Figure 12. Petit ruisseau, favorable à la reproduction des batraciens. Photos sur site : P. MENARD/ Naturalia

Reptiles

Le recueil de données bibliographiques met en avant un cortège de reptiles peu diversifié autour de l'aire d'étude avec comme seuls enjeux pressentis, les ophiidiens. Cependant, au regard des inventaires réalisés en période hivernale, aucun reptile patrimonial ou possédant un enjeu de conservation notable n'a logiquement pu être observé sur l'emprise d'étude.

Concernant les espèces généralistes, le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et la Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica* sont attendus sur l'ensemble de l'aire d'étude avec une prédilection pour les milieux rupestres ou artificiels. Les lisières végétales sont également favorables à une autre espèce de lézard, le Lézard à deux raies *Lacerta bilineata*. Concernant les ophiidiens cités en bibliographie, ils sont potentiels dans l'aire d'étude et ses alentours au niveau des lisières de boisements, des milieux buissonnants et des milieux rupestres artificiels favorables à leur thermorégulation. La Couleuvre helvétique en revanche n'est pas pressentie sur le site par manque d'habitat favorable (habitats de bords de cours d'eau, mare ou étang).



Figure 13. Milieu favorable au développement de l'herpétofaune et à leur thermorégulation

Oiseaux

L'aire d'étude à dominance agricole est caractérisée par des champs viticoles et parcelles de champs remaniés. Ces parcelles agricoles sont le lieu d'accueil de plusieurs taxons affiliés à ces milieux. On y retrouve notamment les alouettes représentées par l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et l'Alouette lulu *Lullula arborea*, bien présentes sur le secteur étudié avec de nombreux chanteurs. Il en va de même pour le Cochevis huppé *Galerida cristata* avec deux chanteurs contactés, la période encore un peu précoce ne permet pas de lui affecter un statut de nicheur certain l'observation de 2 mâles chanteurs en fin d'hiver dans un contexte agricole tel que la zone d'étude laisse à penser que l'espèce se reproduit effectivement dans le secteur un peu plus tard dans la saison. Nichant au sol dans des zones très peu végétalisées ou à végétation rase, il pourrait s'installer dans les vignes non

enherbées ou régulièrement fauchées, dans des friches remaniées ou sur les bords de larges pistes à l'échelle locale. Concernant l'aire d'étude fonctionnelle seul il est donc considéré comme nicheur probable. Le Pipit farlouse *Anthus pratensis* également observé avec de nombreux contacts utilise le site en tant qu'hivernant.

Les parcelles agricoles bordent pour certaines de grand mas, et des habitations. Ces habitats anthropiques sont le lieu de reproduction d'espèces liés à ces bâtis ou ayant une certaine affinité avec les activités humaines, parmi elles citons le Moineau domestique *Passer domesticus*, la Tourterelle turque *Streptopelia decaocto*, l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* qui trouvent refuge dans les allées de platanes partageant le gîte avec le Choucas des tours *Coloeus monedula*.

Les habitats plus « naturels » tels que les lisières buissonnantes accueillent des passereaux insectivores propres à ces habitats notamment avec les exemples de la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, du Merle noir *Turdus merula*, du Bruant zizi *Emberiza cirlus* ou encore de la Fauvette mélanocéphale *Curruca melanocephala*. Ces mêmes habitats accueillent temporairement les taxons hivernants. Les turdidés à l'image des grives comptent parmi les oiseaux hivernants observés sur l'emprise de l'aire d'étude. Bien que sédentaires, les grives lors des périodes de grands froids trouvent refuge durant quelques mois sous des latitudes plus tempérées comme c'est le cas ici. C'est effectivement le cas de la Grive musicienne *Turdus philomelos*, de la Grive litorne *Turdus pilaris* et de la Grive draine *Turdus viscivorus*. Le cortège des hivernants s'accompagne également de la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina* et du Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*.

Notons que le site d'étude possède plusieurs linéaires d'arbres et, bien que peu de cavités aient été observées à leur niveau, plusieurs des essences présentes, notamment les peupliers, sont particulièrement favorables à certaines espèces citées en bibliographie. En effet, le **Pic épeichette** *Dendrocopos minor*, le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus* et la **Huppe fasciée** *Upupa epops* pourraient y trouver un habitat favorable, il en va de même pour les rapaces nocturnes à l'image de la **Chevêche d'Athéna** *Athene noctua* et du **Petit-duc scops** *Otus scops*.

Enfin le cortège de l'avifaune commune s'exprime également par des espèces de plus grande taille avec les exemples du Pic vert *Picus viridis*, de la Pie bavarde *Pica pica*, de la Corneille noire *Corvus corone*, du Geai des chênes *Garrulus glandarius* ou encore de la Buse variable *Buteo buteo*.

Globalement, le site sera principalement favorable à l'alimentation de l'avifaune plutôt qu'à sa reproduction. Les oiseaux se reproduiraient plutôt au niveau des linéaires arborés, zones de friches, lisières et habitats anthropiques traditionnels. Quelques espèces feront toujours exception à ce type de constat général, telles que l'Alouette lulu et le Cochevis huppé, se reproduisant dans les parcelles agricoles exploitées.



Figure 14. Habitats occupés par l'avifaune à enjeu avec respectivement le Cochevis huppé et l'Alouette lulu

Mammifères (dont chiroptères)

Concernant les mammifères terrestres, aucune espèce n'est identifiée directement sur site, en revanche plusieurs sont potentielles au sein de l'aire d'étude. Les espèces considérées comme potentielles sur le site sont toutes identifiées comme communes et ne seraient présentes qu'en transit sur le secteur étudié. Ainsi, l'emprise d'étude ne présente que peu d'intérêt pour les espèces jugées potentielles avec le Renard roux *Vulpes vulpes* ou le Blaireau européen *Meles meles*. Les taxons cités en bibliographie ne trouvent pas sur le site d'étude d'habitats favorables et sont donc exclus pour la suite de l'analyse.

En ce qui concerne les chiroptères, les inventaires se sont attachés à mettre en exergue les gîtes ou possibilités de gîtes. L'attention s'est focalisée sur les arbres potentiellement composés de cavités pouvant accueillir ce groupe taxonomique ou présentant des soulèvements d'écorces bénéfiques pour les chiroptères. Sur la partie nord de l'aire d'étude, deux linéaires de Platanes sont présents. Ces derniers sont très attractifs pour les chiroptères en raison des diverses cavités présentes, typiques de cette essence. À noter tout de même que certains d'entre eux sont occupés par des Choucas des Tours, ce qui réduit le potentiel d'accueil pour les chiroptères cavicoles. Les chiroptères pourraient néanmoins à terme coloniser ces cavités, notamment lorsque les champignons xylophages les auront agrandis et rendus défavorables aux oiseaux.

Enfin, certains petits ouvrages sont présents avec des ponts SNCF franchissant les chemins agricoles. Ces derniers ont été inspectés à la faveur de quelques micro-fissures mais aucune réelle fréquentation chiroptérologique n'est mise en évidence ni pressentie, les microfissures étant d'envergure trop restreinte pour accueillir ce cortège.

En l'absence de prospection nocturne (via détecteurs d'ultrasons), aucun résultat d'inventaire ne peut être présenté ici. Néanmoins, au regard des habitats en présence ainsi que des nombreuses données bibliographiques locales en contexte similaire, un certain nombre d'espèces peuvent être pressenties en transit et alimentation. Au regard du Rhône et de la ripisylve, les espèces citées en bibliographies sont tout à fait à même d'utiliser le site en phase d'alimentation ou en transit. Le cortège d'espèces communes ou peu communes est à même de venir exploiter les lisières forestières ou autres habitats naturels qui composent le site. C'est le cas notamment du duo de Pipistrelles de Kuhl/pygmée *Pipistrellus kuhlii/pygmaeus*.



Figure 18. Allée de platanes présentant des cavités favorables aux chiroptères. Photos sur site/ Naturalia environnement.

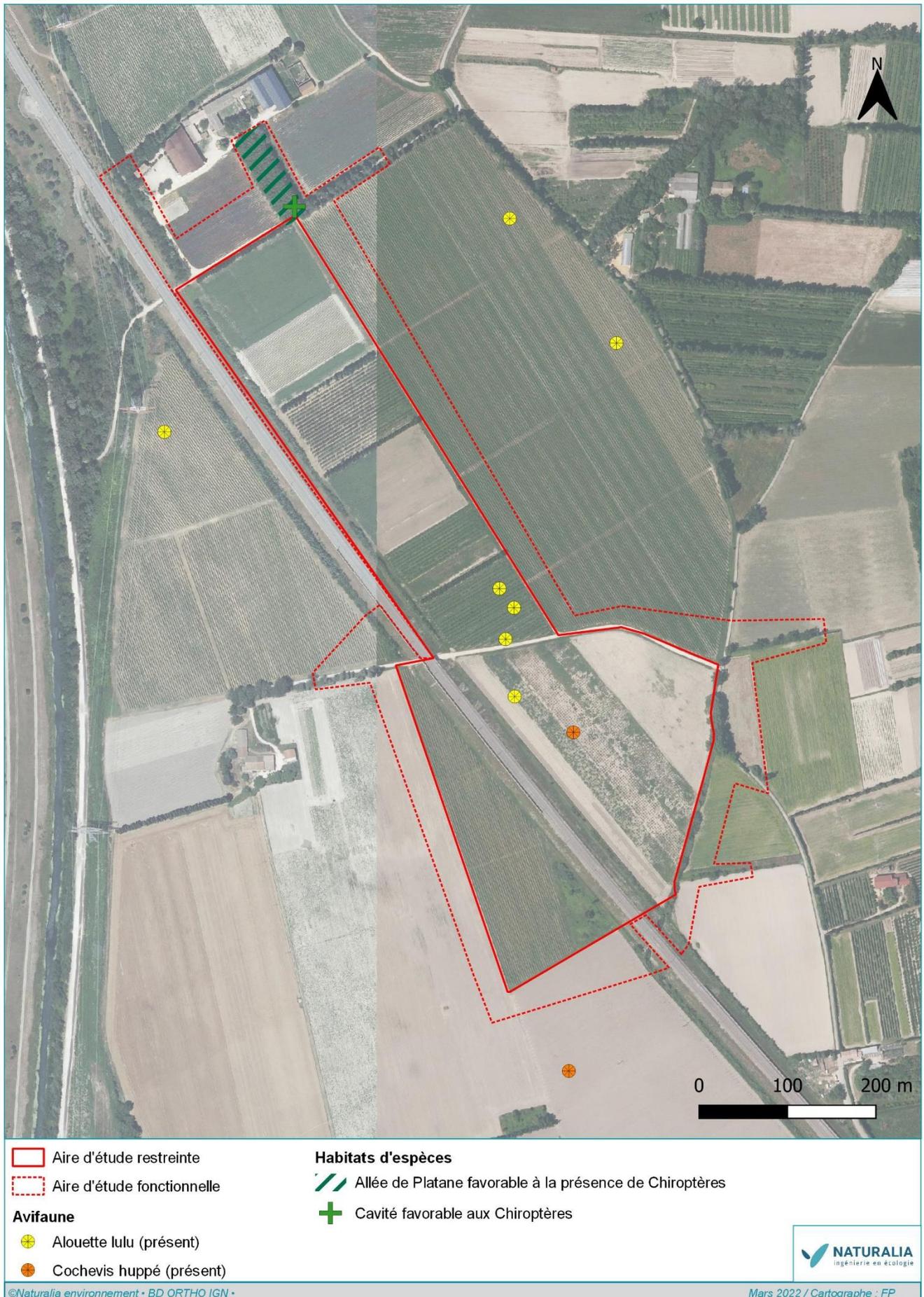


Figure 15. Synthèse des enjeux faunistiques observés lors du prédiagnostic écologique dans l'aire d'étude

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Sont présentés ci-dessous l'ensemble des habitats remarquables et espèces protégées et/ou à niveau d'enjeu régional notable dont la présence est soit avérée soit probable.

Dans la colonne taxon, les cellules sur fond vert sont évaluées comme potentiellement présentes sur le site d'étude tandis que celles sur fond blanc sont d'ores-et-déjà avérées par la visite de terrain ou par des éléments bibliographiques.

Tableau 7. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide ²	Commentaires	Enjeu régional
Alignements d'arbres	G5.1	-	p.	Quelques beaux individus de Peupliers noirs et blancs (<i>Populus nigra</i> et <i>P. alba</i>) de 15 à 20 m forment un petit îlot entre deux parcelles cultivées. Relictuel et isolé, cet îlot représente toutefois un intérêt pour les habitats d'espèces animales (insectes et oiseaux notamment).	Faible
Terres labourées nues	I1.51	-	p.	-	Très faible
Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)	I1.12	-	p.	Monoculture intensive d'orge	Très faible
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	-	p.	Cultures de pommiers avec allées et pourtour enherbés	Très faible
Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53	-	p.	Communautés rudérales des talus, bords de champs et bords de route.	Très faible
Vignobles intensifs	FB.42	-	p.	Culture de vignes avec allées et pourtour enherbés	Très faible
Haies d'espèces indigènes fortement gérées	FA.2	-	-	Formations de Peupliers noirs ou de Cyprès très fortement gérées et très pauvre	Très faible
Formations à <i>Arundo donax</i>	J4.2	-	p.	Petite population monospécifique isolée	Très faible
Réseaux ferroviaires	J4.3	-	-	-	-
Réseaux routiers	J4.2	-	-	Pistes d'accès	-

Aucun habitat n'est caractérisé comme étant une zone humide. Par ailleurs, la présence de fossés de drainage suppose qu'il est peu probable d'observer des zones humides d'après les critères pédologiques.

² Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.

Tableau 8. Bilan des enjeux pressentis pour la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Menace	Protection	Commentaires	Enjeu régional
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	LRN : LC	PR	Roselière longuement inondée, berges de plans d'eau Mai à juillet	Fort
Silène de Porto	<i>Silene portensis</i>	LRN : LC	PR	Pelouses ouvertes, friches Mai à juillet	Fort
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	LRN : LC	-	Bords des cours d'eau, berges des étangs, dépressions humides Juin à septembre	Fort
Canche élégante	<i>Aira elegantissima</i>	LRN : LC	-	Pelouses, maquis Mai à juin	Modéré
Orchis à odeur de vanille	<i>Anacamptis fragrans</i>	LRN : LC	-	Pelouses sèches à humides Mai à juillet	Modéré

Tableau 9. Bilan des enjeux avérés et pressentis pour la faune

Espèce	Statut	Source	Enjeu de conservation	Commentaire
Invertébrés				
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	PN, LC (LRR), REM ZNIEFF	Faune PACA,	Modéré	Plante hôte non observée sur site mais présence potentielle à la faveur des lisières végétales fraîches.
Decticelle des ruisseaux <i>Roeseliana azami azami</i>	PN, NT (LRR), Rem ZNIEFF	Silène Faune, Naturalia	Assez fort	Présente sur le territoire, connue plus au nord et au sud, potentielle au regard d'une zone enherbée humide au sud.
Avifaune				
Cortège d'oiseaux communs	PN, LC (LRR)		Faible	Petite population reproductrice.
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	PN, LC (LRR)	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia	Modéré	Espèce fortement pressentie au regard des habitats en présence et des données récentes sur le site d'étude.
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	PN, LC (LRR), OI		Modéré	L'espèce est bien présente avec plusieurs couples présents sur l'aire d'étude et ses abords.
Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	PN, VU (LRR)		Modéré	Avéré sur les sols remaniés (en hivernage).
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Potentielle en transit et chasse sur l'aire d'étude, la ripisylve bordant le Rhône est plus attractive pour l'espèce.
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Espèce potentielle au regard des habitats et des données communales.
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	PN, LC (LRR), DO1		Modéré	L'aire d'étude apparaît favorable pour l'espèce en transit et chasse. Le rapace trouve en la ripisylve du Rhône, un habitat plus favorable pour sa reproduction (au sommet de grands arbres)
Pic épeichette <i>dendrocopos minor</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	L'espèce est connue sur le site d'étude. Nicheur possible en 2021. Elle peut être retrouvée uniquement sur les haies arborées.
Petit duc scops <i>Otus scops</i>	PN, LC (LRR)		Modéré	Les haies d'arbres sont favorables à l'espèce tout comme l'aire d'étude en chasse et transit.
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	PN, NT (LRR), OI		Modéré	Le Rollier d'Europe est contacté sur le secteur d'étude à plusieurs reprises. Les haies arborées lui sont favorables.

Espèce	Statut	Source	Enjeu de conservation	Commentaire
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	VU (LRR)		Modéré	Potentielle au regard des données existantes localement.
Reptiles				
Cortège de reptiles communs	PN, LC (LRR)		Faible	Espèces à large spectre de répartition, fortement pressenties.
Couleuvre à échelons <i>Rhinechis scalari</i>	PN, LC (LRF)	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia	Modéré	Potentielle au regard des habitats en présence. Bien présente sur ce secteur du département.
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	PN, LC (LRF)		Modéré	Plusieurs mentions sur la commune en 2020. Potentielle sur les zones buissonnantes et lisières.
Amphibiens				
Cortège batrachologique commun	PN, LC (LRR)	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia	Faible	Potentielle sur les canaux agricoles et milieux humides.
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	PN, LC (LRF), DH. IV		Modéré	Présence potentielle en la faveur du réseau de canaux agricoles.
Mammifères (dont chiroptères)				
Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRR : NT	Silène Faune/ Faune PACA Naturalia / DREAL PACA	Modéré	Potentielle en transit et alimentation.
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	PN, DH2, DH4, LRN : LC		Assez fort	Ces espèces sont connues sur le secteur et les alentours de Mornas. Plusieurs gîtes à fort enjeu sont connues pour certains taxons (Petit Murin, Grand Murin, Minoptère de Schreibers) sur la commune de Piolenc, commune voisine de Mornas.
Minioptères de schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	PN, DH2, DH4, LRR : LC		Fort	
Petit murin <i>Myotis blythii</i>	PN, DH2, DH4, LRR : LC		Fort	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DH2, DH4, LC : LRR		Assez fort	Hivernage sur Mornas au niveau des falaises à l'est, potentiel en transit et en chasse.

5. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET

Le projet d'Agrinergie de Liman sera implanté sur la commune de Mornas (84 550), au lieu-dit « Le Petit Liman » et « Le Grand Liman » sur un terrain exploité par l'EARL Clément René & Fils.

Les parcelles prises à bail sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10. Références cadastrales du projet

Section	Parcelle	Commune	Département
0F	1175 (partie) ; 1184 ; 1185	Mornas	Vaucluse

La zone d'implantation du projet s'étend sur des terres viticoles. Au sein de celle-ci, **une surface de 15 600 m² d'ombrières photovoltaïques sera installée** pour une puissance de 3 MWc, une zone témoin sera conservée sur 5 000 m² pour la comparaison des paramètres agronomiques avec et sans panneaux.

Les accès se feront via les routes et chemins déjà existants (notamment le chemin du Petit Frigoulet, qui traverse la zone d'implantation).

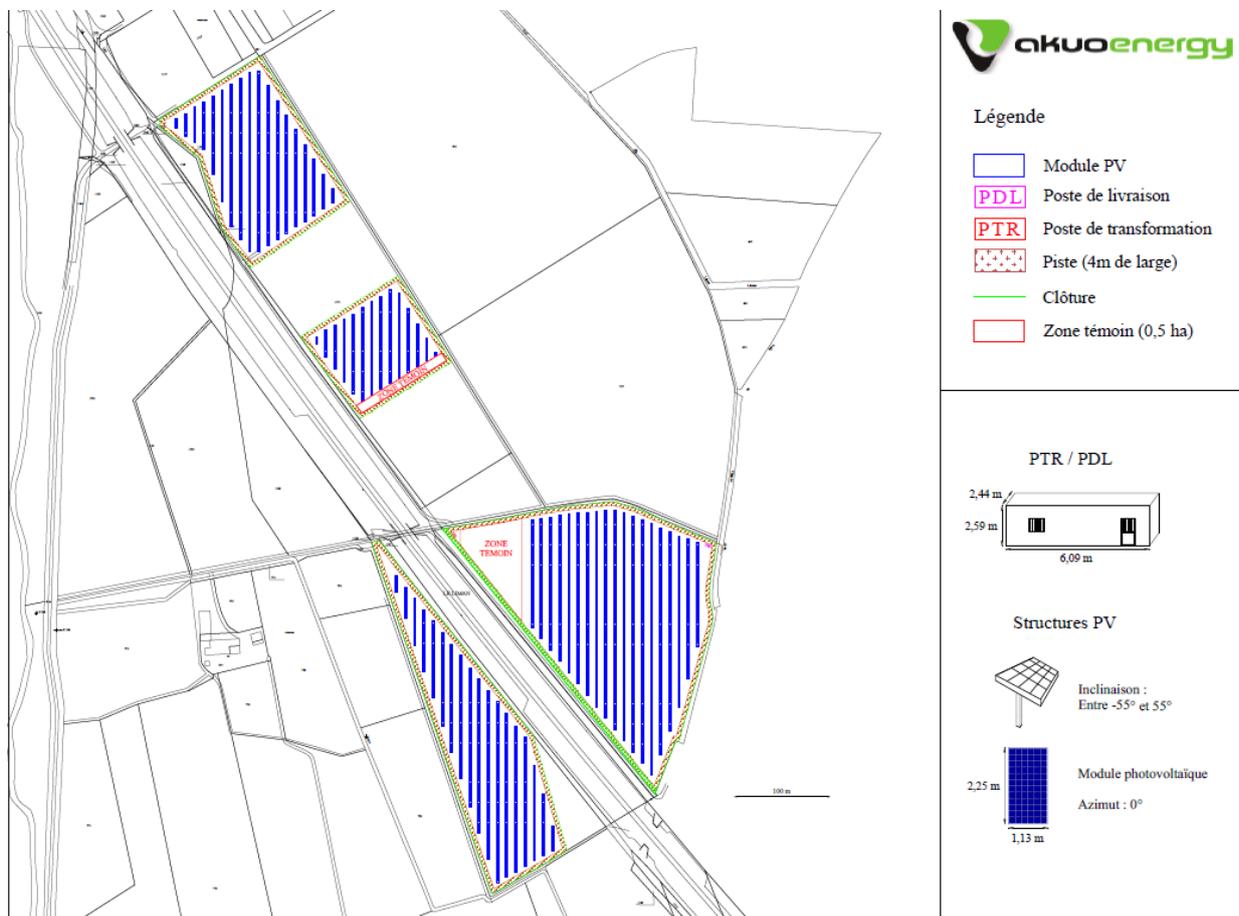


Figure 16. Plan d'implantation du projet agrivoltaïque (© Akuo, 2022)

L'exploitation de l'EARL Clément René & Fils s'étend sur 112,2 ha de terres cultivées principalement en vigne (raisin de cuve, porte-greffe et pépinière), mais aussi en poiriers, pommiers, ail et cultures de rotation (surtout blé, orge et tournesol). Elle fut créée par le grand-père des actuels exploitants avec des vergers et des ruches, et connu plusieurs agrandissements successifs en parallèle d'une diversification des activités agricoles. Aujourd'hui, l'objectif des exploitants est d'assurer des productions économiquement et environnementalement viables. A l'heure actuelle, l'exploitation dispose d'une certification Haute Valeur Environnementale (niveau 3, option A). Il s'agit d'un dispositif issu du Grenelle de l'Environnement (2007) et encadré par les pouvoirs publics ayant pour but d'identifier et de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Le niveau 3 s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale. L'option A est une approche thématique, consistant à respecter les indicateurs correspondant aux thématiques de biodiversité, fertilisation, produits phytosanitaires et gestion de l'eau.

Sur le site d'implantation du projet d'agrinerie, des vignes avaient été plantées dans les années 1990 et doivent aujourd'hui être remplacées. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation, il permettra à l'exploitation de participer à la transition énergétique et de financer la plantation de variétés de vigne résistantes aux principales maladies cryptogamiques (issues du programme de recherche agronomique ResDur de l'INRAE) pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires.

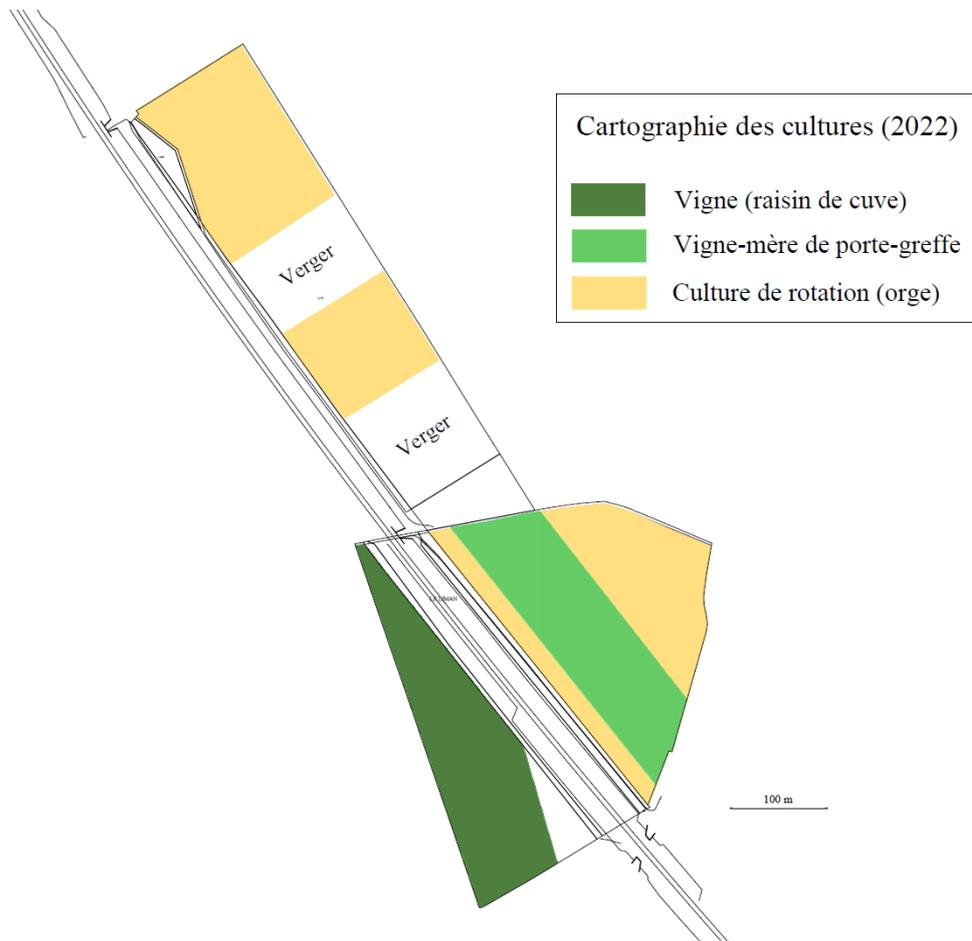


Figure 17. Cartographie des cultures sur l'année 2022 (© Akuo 2022)

• Descriptif technique de l'installation agrivoltaïque

L'ensemble de l'installation agrivoltaïque comprend :

- Des locaux techniques, occupant une surface de 50 m², pour abriter le poste de transformation et le poste de livraison.
- Les structures agrivoltaïques, ancrées grâce à des poteaux en acier battus dans le sol. Les tables de panneaux, orientées selon un axe nord-sud, pivotent en suivant la course du soleil (trackers) autour d'un axe situé à une hauteur de 3,1 mètres compatible avec le passage d'engins agricoles. L'espacement entre les rangées d'ombrières sera de 9,6 mètres pour s'adapter à la géométrie des cultures de vigne.



Figure 18. Visuel de la structure Agrinergie (© Akuo 2022)

- Un dispositif de collecte d'eau pluviale sur les panneaux photovoltaïques, de stockage et d'irrigation en goutte-à-goutte (appoint pour limiter le stress hydrique en été, et distribution d'eau chauffée pour diminuer le risque de gel au printemps). Il permet à l'exploitation agricole de diminuer sa dépendance à la nappe phréatique et son exposition au risque croissant de gelées tardives auxquelles les vignes sont particulièrement sensibles.
- Des câbles électriques enterrés, permettant de relier les onduleurs au poste de livraison. Pour cela, une tranchée de 80 cm de profondeur sera réalisée au niveau des chemins d'exploitation agricoles, pour limiter leur impact et éviter tout risque de dégradation lors du travail du sol par l'exploitant agricole par la suite. Un lit de pose, constitué de matériau fin (type sable), est mis en fond de tranchée et les câbles sont recouverts avec la terre extraite.

- **Une structure adaptée aux exploitations agricoles**

La **conception** de l'installation agrivoltaïque a été **pensée selon les besoins de l'exploitant agricole** :

- Pendant la conception du projet, l'implantation de la structure agrivoltaïque a été pensée conjointement avec l'EARL Clément René & Fils de manière à :
 - Obtenir une densité de pieds de vigne optimale pour l'exploitant, assurant de bons rendements tout en gardant possible la mécanisation des travaux. En effet, la baisse d'évapotranspiration engendrée par l'ombrage des panneaux entraînera une hausse de la vigueur des plants (néfaste à la croissance des grappes de raisin), que l'on peut compenser en augmentant la densité des plants et donc la compétition pour les nutriments ;
 - Permettre de préserver l'ensemble de l'itinéraire technique.
- Le calendrier d'exploitation de l'installation photovoltaïque est calé sur la durée de vie des cultures : la longévité d'un pied de vigne est d'environ 30 ans (production optimale), correspondant à la durée contractuelle de l'implantation de la structure Agrinergie.
- L'association d'une structure et d'un système de trackers optimisé offre de nombreux avantages pour l'agriculteur :
 - En hauteur : les trackers sont surélevés à 3,1 mètres du sol pour permettre le passage des engins agricoles, garantir un ensoleillement optimal des cultures et éviter le confinement des masses d'air ;
 - En largeur (orientation est-ouest) : écartement des poteaux pensé de manière à conserver des inter-rangs optimaux de 2,4 mètres permettant la mécanisation tout en assurant un bon rendement. Un rang de vigne est planté au droit des poteaux, sur lequel le raisin sera récolté manuellement.

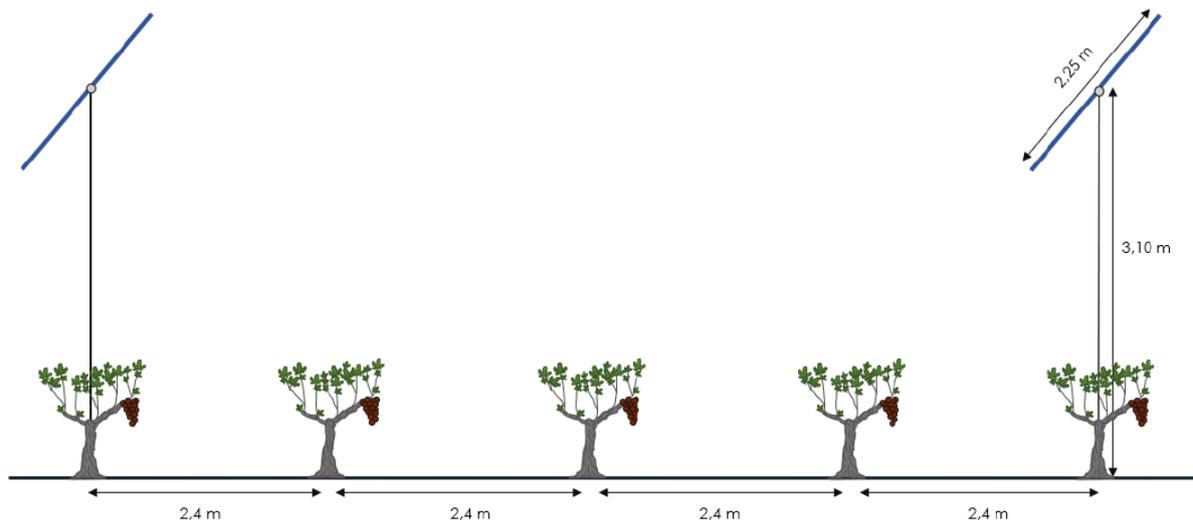


Figure 19. Géométrie des cultures et structure Agrinerie sur vignes (© Akuo 2022)

- Le système d'inclinaison des panneaux (« tracker ») est pilotable, pour permettre une « mise en berne » lors du passage des engins et s'adapter aux besoins de l'exploitation.
- Les panneaux peuvent pivoter dans les deux sens sur un angle de 0 à 55°. Leur pilotage « autonome » est défini selon les besoins physiologiques de la culture. Il est donc possible de contrôler à chaque instant l'ombrage apporté aux plantes, dans l'optique d'une amélioration systématique de la production agricole par rapport à des conditions de plein champ.
- L'irrigation d'appoint est déclenchée de façon autonome, lorsque les conditions pédoclimatiques entraînent un risque de stress hydrique. En ce qui concerne l'irrigation antigel, l'eau stockée est chauffée lors des alertes de gelées tardives, et distribuée pour augmenter la température du sol au niveau des pieds de vigne durant des épisodes de gel.

• Un projet photovoltaïque réversible inscrivant l'exploitation dans la transition énergétique

La centrale de Liman est composée d'ombrières photovoltaïques disposées en rangées de tables 1V (un panneau en orientation verticale), donc de la largeur d'un panneau solaire soit environ 2,3 mètres. Ces rangées sont espacées de 9,6 mètres pour s'adapter à la géométrie des cultures, ce qui confère à la centrale un taux de couverture au sol (*Ground Covering Ratio* ou GCR) de 23 %, ce qui est très faible par rapport aux centrales agrivoltaïques classiques (GCR d'environ 40 à 50 %) ou aux centrales au sol sans projet agricole (avec un GCR avoisinant en général les 70 ou 75 %).

Tableau 11. Caractéristiques techniques du projet

Caractéristique	Valeur
Taux de couverture au sol (GCR)	23 %
Puissance installée	3 MWc
Energie produite (prévision)	6,2 GWh/an

D'après une étude du productible annuel, fondée sur les paramètres de la centrale photovoltaïque et les caractéristiques de l'ensoleillement moyen sur le site d'implantation, on peut calculer une prévision de production d'électricité s'élevant à 6 217,2 GWh/an. Considérant l'intensité carbone du mix électrique français actuel et le bilan carbone de l'installation, on obtient le montant des émissions de CO₂ évitées grâce à l'électricité produite par ce projet ; elles s'élèvent à 397,9 tonnes CO₂éq./an.

Les structures photovoltaïques sont implantées grâce à une technologie de pieux battus ou vissés en acier, qui présente plusieurs avantages :

- Absence de béton donc d'imperméabilisation des sols.
- Une occupation du sol minimale, avec un profil de poteaux en C occupant une surface inférieure à 15 cm² soit un total de 0,85 m² sur l'ensemble de la centrale Agrinerie.
- Facilité de démantèlement en fin d'exploitation (les pieux sont intégralement retirés).
- Aucune pollution des sols.

La remise en état du site se fera à l'expiration du bail ou bien dans toutes les circonstances mettant fin au bail par anticipation. Dans le cadre de la remise en état du site, Akuo s'engage à démonter l'installation (le coût est provisionné dans les investissements du projet). Le délai nécessaire au démantèlement de la centrale est de 5 mois.

Le système est conçu en pensant en amont à sa fin de vie :

- La structure est entièrement démontable et recyclable.
- Les panneaux ont une durée de vie égale à la durée du projet et sont recyclables à 95%.
- Les locaux techniques et les réseaux câblés sont retirés du site.
- La remise en état et la poursuite de l'exploitation agricole sur la parcelle pourront être effectuées rapidement après la phase de démontage de la structure.

Les matériaux issus du démantèlement des installations (le béton des fondations des locaux techniques, l'acier des structures et le métal des câbles électriques) suivent les filières de recyclage classiques.

Les modules photovoltaïques usagés, quant à eux, sont considérés comme des DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) depuis 2014, la filière solaire est donc soumise à une réglementation stricte à la fin de vie des centrales. L'éco-organisme PV CYCLE France (aujourd'hui nommé SOREN) a été fondé afin de mettre en conformité cette filière et proposer une solution de recyclage des panneaux. Cet organisme est financé par une participation versée par les producteurs adhérents pour chaque panneau photovoltaïque neuf, qui permet de prendre en charge les opérations de collecte, transport et recyclage.



Figure 20. Cycle de vie des modules polycristallins (© PV CYCLE/SOREN)

Un panneau photovoltaïque est composé en moyenne de 78% de verre, 10% d'aluminium, 7% de plastiques et 5% de métaux et semi-conducteurs. Le traitement des panneaux, composés de silicium cristallin, se décompose en quatre étapes : cisaillement, broyage et criblage pour la séparation du verre, broyage et criblage pour la séparation du plastique, et enfin criblage pour la séparation du silicium et des métaux. Le recyclage d'une tonne de panneaux solaires permet d'éviter l'émission de 1,2 tonnes équivalentes de CO₂, notamment grâce à un besoin moindre d'extraction des minerais nécessaires à leur fabrication.

- **Un planning prévisionnel adapté aux contraintes agricoles**

Le développement du projet et la construction de la centrale s'effectuent en parallèle des travaux agricoles, ce qui permettra de faire coïncider les phases de chantier avec les périodes à moindre enjeu environnemental :

- **2021 - 2024** : Arrachage des pieds de vigne et rotation avec des cultures de céréales (orge, tournesol, blé et possiblement pois chiche).
- **Fin 2022** : Dépôt de la demande de permis de construire.
- **2023** : Obtention des autorisations réglementaires pour la construction du projet d'agrinerie.
- **Mi-2023 - Début 2024** : Phase de structuration et de financement, durant laquelle l'ensemble des contrats avec les fournisseurs et sous-traitants sont négociés et signés, ainsi que l'obtention des financements nécessaires au projet.
- **Fin 2024** : Construction de la centrale pour une durée prévisionnelle de 9 mois, commençant par la mise en place de l'ensemble des structures photovoltaïques et terminant par les travaux de raccordement électrique.
- **Début 2025** : Plantation des vignes et mise en service de la centrale agrivoltaïque.

6. EVALUATION SIMPLIFIEE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LA BIODIVERISTE

Les deux passages de reconnaissances naturalistes hivernales ont permis d'écarter des possibilités de présences d'espèces ou de cortèges d'espèces considérant l'absence de milieux favorables dans l'aire d'étude et de valider les présences potentielles d'autres espèces. Dans la présente partie toutes les espèces possiblement présentes sur le site d'après les données bibliographiques disponibles et les habitats en place ont été considérées comme présentes afin d'étudier un scénario volontairement discriminant pour le projet. L'objectif a été de prendre en compte au maximum la biodiversité qui pourra être présente sur le site d'implantation du projet par ce dernier.

6.1. Impacts bruts sur les habitats naturels et la flore

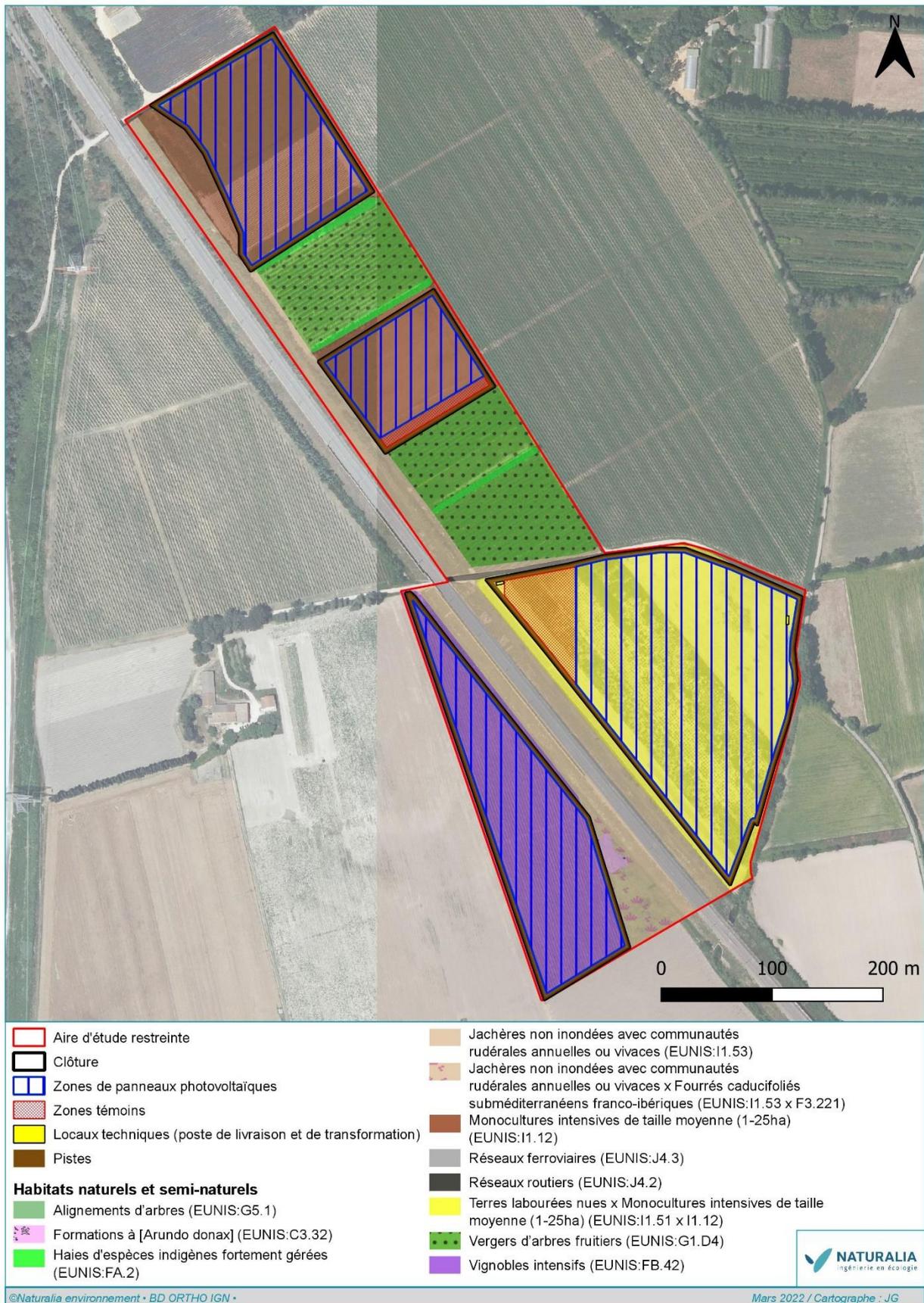


Figure 21. Superposition du projet avec les habitats naturels

Le secteur à l'étude ne comprend que des habitats à faible enjeu de conservation. Néanmoins, deux aspects sont à prendre en compte dans le projet :

1. Tenir compte de la présence d'espèces exotiques à caractère envahissant lors du transport de sédiments ;
2. La présence des grands individus de Peuplier au sud-est de l'aire d'étude représente un certain intérêt écologique notable.

Les impacts pressentis sur les habitats naturels sont considérés comme étant négligeables.

Les 5 espèces végétales listées dans la bibliographie locales et possiblement présentes localement le seraient au niveau des espaces de bords de champs et le long des fossés, représentés sur la cartographie précédente par les habitats « jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces » et « jachères non inondées ou vivaces x Fourrés caducifoliés subméditerranéen franco-ibériques » car c'est localement les seuls endroits où ces plantes pourraient être présentes. Aucun de ces habitats ne sera concerné par le projet, cantonné aux zones de vignes cultivées.

Ainsi aucun impact sur la flore patrimoniale n'est pressenti par ce projet.

6.2. Impacts bruts sur la faune

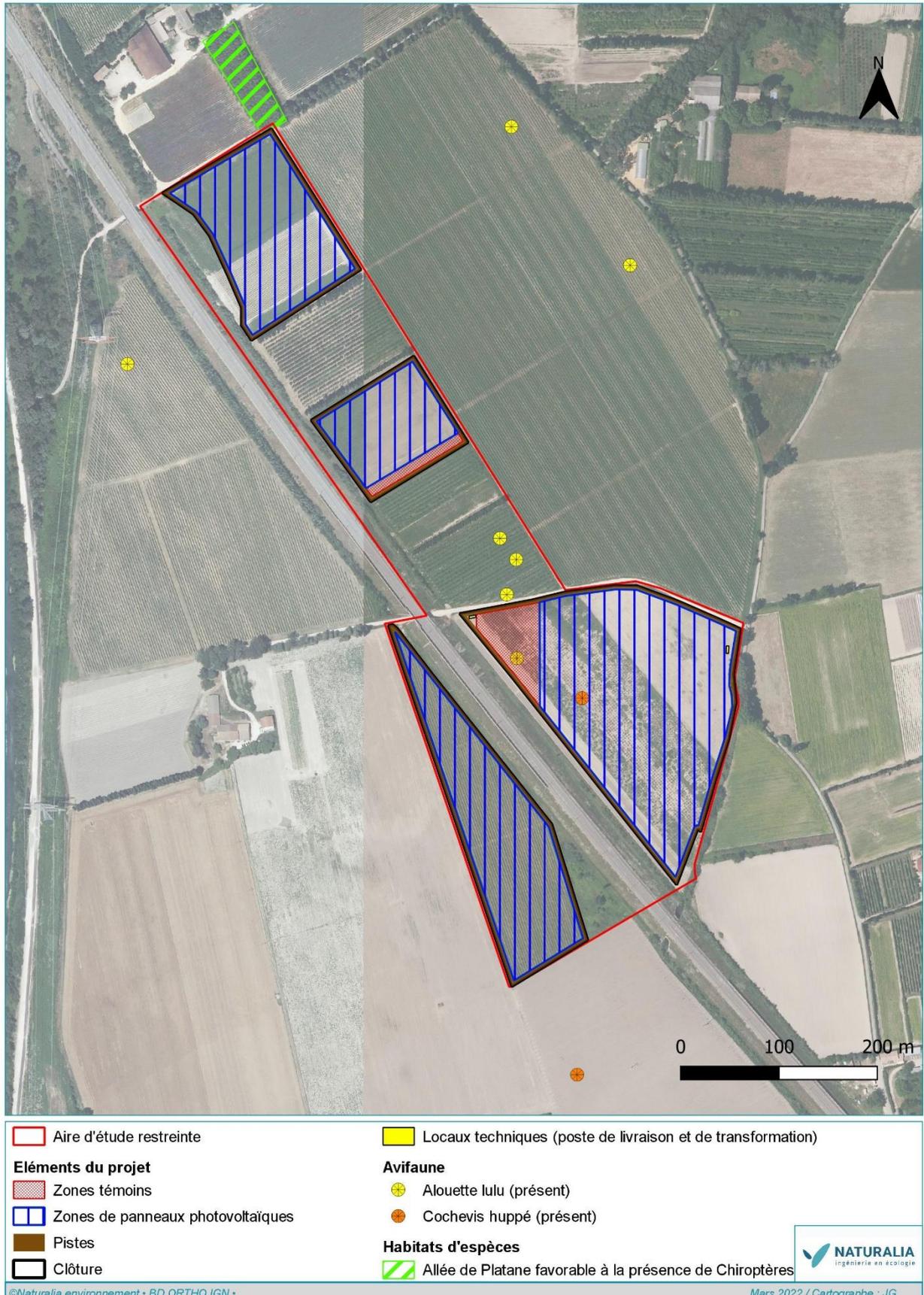


Figure 22. Superposition du projet avec les enjeux faunistiques qui ont pu être avérés

Tableau 12. Impacts bruts du projet sur la faune

N.B. Les impacts décrits en phase chantier sont valables aussi bien pour la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu en PACA	Localisation et effectifs	Niveau d'enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut
Invertébrés	Diane	Modéré	Espèce potentielle au sein des lisières ombragées et des larges fossés frais à humides, sa présence est conditionnée par la présence de sa plante hôte.	Modéré à faible	En phase chantier : Perturbation d'individus lors de la circulation des engins	Faible (Habitats en limite de projet)
	Decticelle des ruisseaux	Assez fort	Pressentie au sein d'un linéaire végétal humide au sud. En bordure immédiate de l'aire d'étude.	Modéré à faible	DP : Destruction potentielle d'individus en marge ou transit	Faible (Habitat en limite de projet)
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	Modéré	Potentiel sur les lisières de haies et les fossés.	Modéré à faible	En phase chantier : Destruction d'habitats et d'individus Perturbation d'individus	Modéré à faible
	Couleuvre à échelons	Modéré				
	Cortège de reptiles communs (Lézard à deux raies, Lézard des muraille, Tarente de Maurétanie)	Faible	Petite population reproductrice de chaque espèce sur l'entièreté du site avec une prédilection pour les lisières et les enrochements.	Faible	En phase chantier : Destruction d'habitats et d'individus Perturbation d'individus Espèces anthropophiles et résilientes	Faible
Amphibiens	Rainette méridionale	Modéré	Rainette méridionale et batrachofaune commune potentielle en la faveur des fossés présents et zone en eau.	Modéré à faible (Reproduction possible sur les fossés longeant l'aire d'étude)	En phase chantier : Altération d'habitats et destruction d'individus Perturbation d'individus	Modéré à Faible
	Cortège d'amphibiens communs	Faible		Faible		Faible
Mammifères	Chiroptères (Minioptère de Schreibers, Petit murin, Grand murin, ...)	Fort à Assez fort	Milieus attendus principalement pour la chasse ou le transit. Potentialités de gîte arboricole voire anthropophile en dehors de l'emprise et sur les haies arborées	Faible à Fort	En phase chantier : Altération de zones d'alimentation et de transit secondaires ; Dérangement d'individus.	Faible

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu en PACA	Localisation et effectifs	Niveau d'enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut
Avifaune (oiseaux)	Cortège des milieux ouverts (Alouette lulu, Cochevis huppé, ...)	Modéré	Nidification probable pour l'Alouette lulu dans ces milieux agricoles. Nidification probable pour le Cochevis huppé au sein des parcelles ouvertes au sud ou dans les vignes non enherbées ou entretenues régulièrement Avifaune commune affiliée à ces milieux en reproduction.	Modéré à Faible	<u>En phase chantier</u> : Destruction possible d'individus (adultes, jeunes, couvées) durant la période nidification ; Altération d'habitats de reproduction et d'alimentation ; Dérangement d'individus durant la phase travaux <u>Remarque</u> : En phase d'exploitation, probable reconstitution et pérennisation (durant toute la phase d'exploitation) de milieux agricoles favorables	Modéré à Faible
	Cortège des milieux boisés (Rollier d'Europe, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, chevêche d'Athéna, Petit duc scops, Pic épeichette...)	Modéré	Ces derniers sont potentiels pour la plupart en reproduction sur les linéaires arborés présents sur l'aire d'étude et les alentours.	Modéré à Faible	<u>En phase chantier</u> : Risque de destruction d'individus en phase chantier ; Dérangement des individus nicheurs ; Altération des zones d'alimentation.	Modéré à Faible
	Cortège d'oiseaux communs	Faible	Le cortège d'oiseaux communs se reproduit essentiellement sur les entités naturelles végétales avec quelques exceptions pour les zones anthropisées et leurs espèces propres bordant l'aire d'étude	Faible	<u>En phase chantier</u> : Risque de destruction d'individus ; Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ; Dérangement d'individus ; Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)	Faible

7. MESURES D'INSERTION ENVIRONNEMENTALE

7.1. Typologie des mesures

L'article L. 122-1 du Code de l'Environnement prévoit différents types de mesures : « les mesures destinées à éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement... ».

Il convient donc, à la suite de l'appréciation des impacts, de proposer des mesures de suppression ou de réduction des impacts préalablement cités. Après cette étape, une nouvelle appréciation des impacts est nécessaire en tenant compte de l'application des mesures d'atténuation et les impacts résiduels examinés. Si ces derniers sont finalement vecteurs d'atteintes significatives, des mesures compensatoires seront proposées.

La typologie des mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement listées dans ce document respecte la classification préconisée par le « Guide d'aide à la définition des mesures ERC » publié en janvier 2018 par le CEREMA Centre-Est.

LES MESURES D'EVITEMENT (OU DE SUPPRESSION)

Elles visent à éliminer totalement l'impact d'un élément du projet sur un habitat ou une espèce. La suppression d'un impact peut parfois impliquer la modification du projet initial telle qu'un changement de site d'implantation ou

la disposition des éléments de l'aménagement. Suivant la phase de conception du projet, des adaptations liées à la géographie, aux éléments techniques inhérents au projet ou une adaptation des phases dans le calendrier du projet peuvent être considérées comme des mesures d'évitement.

Tableau 13. Typologie des mesures d'évitement (source : CEREMA, 2018)

Type	Catégorie	Code associé
E1 – Évitement « amont » (stade anticipé)	1. Phase de conception du dossier de demande	E1.1
E2 – Évitement géographique	1. Phase travaux	E2.1
	2. Phase exploitation / fonctionnement	E2.2
E3 – Évitement technique	1. Phase travaux	E3.1
	2. Phase exploitation / fonctionnement	E3.2
E4 – Évitement temporel	1. Phase travaux	E4.1
	2. Phase exploitation/ fonctionnement	E4.2

LES MESURES DE REDUCTION

Lorsque la suppression n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques, on recherche au plus possible la réduction des impacts. Il s'agit généralement de mesures de précaution pendant la phase de travaux (limitation de l'emprise, adaptation des techniques employées, planification...) ou de mesures de restauration du milieu ou de certaines de ses fonctionnalités écologiques (revégétalisation...).

Ces mesures peuvent s'appliquer à l'occasion des phases de travaux et d'exploitation des aménagements. Elles consistent à maîtriser l'impact. Cela implique de connaître, qualitativement et quantitativement, l'impact initial et de prendre des mesures venant l'atténuer.

Tableau 14. Typologie des mesures de réduction (source : CEREMA, 2018)

Type	Catégorie	Code associé
R1 – Réduction géographique	1. Phase de conception du dossier de demande	R1.1
	2. Phase exploitation / fonctionnement	R1.2
R2 – Réduction technique	1. Phase travaux	R2.1
	2. Phase exploitation / fonctionnement	R2.2
R3 – Réduction temporelle	1. Phase travaux	R3.1
	2. Phase exploitation / fonctionnement	R3.2

LES MESURES DE COMPENSATION

Les mesures compensatoires ont été instaurées principalement par deux textes que sont la Loi de protection de la nature et la Loi sur l'Eau. Concernant les études d'impacts, ces deux textes sont codifiés dans le Code de l'Environnement sous les articles L.122-1 à L.122-3-5 et R.122-3.

La proposition de mesures compensatoires ne peut être envisagée que si les 2 conditions suivantes sont réunies :

- il n'existe aucune alternative possible pour le projet ;
- le projet se réalise pour des raisons impératives d'intérêt public.

Les mesures compensatoires proposées doivent couvrir la même région biogéographique et privilégier une compensation *in-situ*, viser, dans des proportions comparables, les habitats et espèces subissant des effets dommageables, et assurer des fonctions écologiques comparables à celles du site.

Tableau 15. Typologie des mesures de compensation (source : CEREMA, 2018)

Type	Catégorie	Code associé
C1 – Création / Renaturation de milieux	1. Action concernant tous types de milieux	C1.1
C2 – Restauration / Réhabilitation	1. Action concernant tous types de milieux	C2.1
	2. Actions spécifiques aux cours d'eau (lit mineur + lit majeur), annexes hydrauliques, étendues d'eau stagnantes, zones humides et littoraux soumis au balancement des marées	C2.2

Type	Catégorie	Code associé
C3 – Evolution des pratiques de gestion	1. Abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures	C3.1

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elles n'apparaissent globalement pas dans les textes législatifs et réglementaires. La doctrine de 2012 les reconnaît comme étant des mesures dont la proposition par les pétitionnaires présente un caractère optionnel. Il s'agit d'une « mesure qui ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elle peut être proposée en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation ».

Les mesures d'accompagnement visent à insérer au mieux le projet dans l'environnement, en tenant compte par exemple du contexte local et des possibilités offertes pour agir en faveur de l'environnement. Ces mesures peuvent venir en complément afin de renforcer les effets de mesures d'évitement, réduction ou de pérenniser les mesures compensatoires.

Tableau 16. Typologie des mesures d'accompagnement (source : CEREMA, 2018)

Type	Catégorie	Code associé
A1 – Préservation foncière	1a. Cas dérogatoire des lignes directrices ERC – Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire	A1.1a
	2a. Site en bon état de conservation – Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire	A1.2a
A2 – Pérennité des mesures compensatoires		A2
A3 – Rétablissement		A3
A4 – Financement	1. Financement intégral du maître d'ouvrage	A4.1
	2. Contribution à une politique publique	A4.2
A5 – Actions expérimentales		A5
A6 – Action de gouvernance / sensibilisation / communication	1. Gouvernance	A6.1
	2. Communication, sensibilisation ou de diffusion des connaissances	A6.2
A7 – Mesure « paysage »		A7
A8 – « Moyens » concourant à la mise en œuvre d'une mesure compensatoire		A8
A9 – Autre		A9

7.2. Mesures d'atténuation intégrées au projet

L'évaluation des impacts pressentis du projet sur les espèces d'intérêt patrimonial et réglementaire avérées et potentiellement présentes aboutit à des niveaux d'impact brut attendus modérés à faibles. Les mesures détaillées ici permettront de réduire les effets des travaux de construction de la structure agrivoltaïque, d'une part, et de l'exploitation de celle-ci, d'autre part, sur les espèces fréquentant la zone d'étude pour la reproduction et/ou comme territoire d'alimentation ou de chasse.

N.B. Des préconisations concernant l'exploitation agricole sont également intégrées. Il s'agit de conseils qui seront transmis au viticulteur pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Toutefois, AKUO ne peut s'engager sur leur mise en œuvre qui sera du ressort de l'exploitant agricole.

Tableau 17. Proposition de mesures d'atténuation en faveur du milieu naturel à intégrer au projet

Code et intitulé de la mesure	Description de la mesure	Cortèges visés
Mesures d'évitement		

Code et intitulé de la mesure	Description de la mesure	Cortèges visés
<p>E1. Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier (THEMA : E2.1 / R1.1)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Préservation des secteurs à enjeux</u> :</p> <p>Les secteurs à enjeux identifiés en périphérie du secteur à l'étude se situent à l'extérieur mais assez proches de l'emprise des travaux de construction de la centrale. Seront donc évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les alignements de platanes à cavités limitrophes au nord du projet (cf. Figure 22). - les 4 haies de peupliers brise-vent plantées en bordure des parcelles du projet, probablement utilisés par de l'avifaune commune à modérément patrimoniale pour la reproduction, le chant et l'affût - le fossé longeant les parcelles projet à l'ouest, au pied du talus de la voie ferrée (rappel Figure 21). <p><i>N.B. Un recul d'au moins 5 m vis-à-vis des secteurs à enjeux lors de la plantation des vignes des zones projet et témoin sera conservé, afin d'éviter toute incidence sur ceux-ci durant l'exploitation agricole. Les pistes périphériques au projet seront en terre battue, elles-mêmes bordées aux extrémités des parcelles par les tournières de la culture, enherbées. Des zones de terre à enherbées borderont donc les haies, côtés projet.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Limitation des emprises, des voies d'accès et des zones de stockage</u> :</p> <p>Une délimitation stricte du chantier sera mise en œuvre en fonction du phasage des travaux. Les emprises travaux y seront réduites au strict minimum.</p> <p>A cet effet, un balisage de mise en défends sera réalisé en bordure des haies, du fossé longeant le talus ferroviaire et au niveau de la zone de jachère embroussaillée tout au sud du projet.</p> <p>Des zones de dépôts prioritaires seront également définies par un écologue en amont du chantier, dans le cadre de la coordination environnementale.</p> <p>La nature des dispositifs de délimitation (chaînette, barrière Heras, panneautage, ...) se fera avec l'aide d'un expert-écologue, en fonction de la faisabilité de l'implantation et de la limite d'acquisition foncière.</p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>
Mesures de réduction		
<p>R1. Adaptation du calendrier de réalisation du chantier (THEMA : R3.1a-b)</p>	<p>Il s'agira d'adapter le démarrage des travaux en fonction de la période de moindre sensibilité pour la biodiversité en présence, permettant ainsi de limiter la destruction d'individus (jeunes oiseaux au nid, reptiles en léthargie hivernale, etc.).</p> <p>Les périodes les plus sensibles correspondent au printemps / été (floraison, reproduction et élevage des jeunes) et à l'hiver (hivernage, hibernation). La période optimale pour le démarrage des travaux se situe donc en septembre-octobre, lorsque la plupart des espèces ne sont plus en phase de reproduction mais sont encore actives.</p> <p>En outre, les travaux seront réalisés d'un seul tenant (sans interruption), afin d'éviter d'attirer des espèces pionnières (amphibiens, ...) sur les milieux fraîchement terrassés/nivelés et ainsi éviter la mortalité pendant les travaux.</p> <p>L'écologue en charge du suivi écologique des travaux veillera à s'assurer que le planning et le plan d'organisation des travaux sont compatibles avec les éléments détaillés ci-avant.</p> <p><i>N.B. Cette mesure est à prendre en considération aussi bien durant la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.</i></p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>
<p>R2. Surveillance / suppression d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (THEMA : R2.1f, R2.2r)</p>	<p>Les EVEC sont courantes dans les plaines agricoles qui perturbent régulièrement leur environnement.</p> <p>Des précautions seront donc nécessaires pour éviter la propagation des EVEC sur site et vers des zones vierges lors des travaux de construction et démantèlement de la structure photovoltaïque. Ces-dernières seront détaillées dans le cadre de la coordination environnementale de chantier (cf. mesure A2).</p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>

Création d'hibernaculum

Cette mesure a pour objectif principal d'assurer la pérennité des populations des espèces présentes au sein de l'aire d'emprise et d'éviter leur implantation au sein de l'emprise du chantier durant l'interruption des travaux.

La conception reprend le schéma ci-dessous. Le caisson est entouré de litière et recouvert de branchages. L'entrée est de petite taille afin de limiter la prédation par des prédateurs (chats, chiens). Ainsi, à l'aide des rémanents du chantier (amas de branchages, pierres, terre, feuilles mortes...), en périphérie des travaux et pistes, seront aménagées des « caches ».

Ces gîtes sommaires sont très favorables aux reptiles, mais aussi aux amphibiens et micromammifères qui y trouvent des conditions micro-environnementales stables.

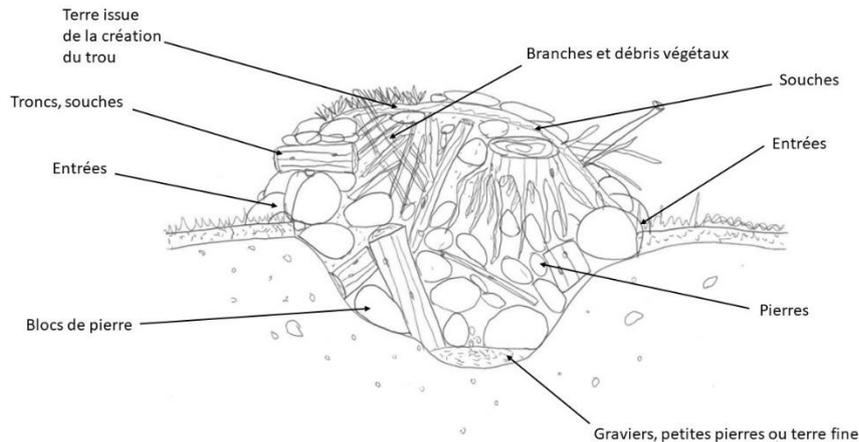


Figure 23. Exemple de gîte/hibernaculum à petite faune

Si la création d'un hibernaculum est simple, la localisation nécessite d'analyser les contraintes du milieu. Il doit :

- être placé en continuité de lisières (arboricoles ou agricoles) et ne pas gêner l'entretien de la zone ;
- être positionné sur une crête, en position haute ou sur un terrain en pente ; afin d'éviter l'engorgement du sol, même temporaire ;
- bénéficier d'un bon ensoleillement

N.B. Le positionnement de ces zones refuges sera défini par un expert écologue qui indiquera la localisation la plus appropriée suite aux opérations de défrichage / débroussaillage.

Installation de nichoirs à oiseaux :

Il s'agira d'installer des nichoirs artificiels favorables à la nidification du Rollier d'Europe, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna et du Petit-Duc scops sur les haies de peupliers dans les parcelles projet et sur les structures photovoltaïques qui montent à plus de 3 m de hauteur, soit une hauteur intéressante pour l'installation d'une grande diversité de nichoirs.

10 nichoirs (voir magasin LPO [ici](#)) seront installés avant le début de la période de reproduction des espèces visées (soit avant la fin mars), à distance de la route et à minimum 3 m de haut. Le trou d'envol devra être positionné à l'opposé des vents dominants, vers le sud-est en général.

N.B. La localisation exacte et l'orientation des nichoirs seront définies par un expert écologue préalablement à leur installation. On privilégiera une implantation au sein des haies afin qu'ils soient pérennes. Quant aux nichoirs installés sur la structure, ils pourront être transférés sur des arbres lors du démantèlement.

Les nichoirs seront constitués de matériaux adaptés et naturellement imputrescibles (ciment-bois). L'intérieur devra impérativement rester brut (non traité). Le fond sera garni d'une couche de sciure de 3 à 4 cm d'épaisseur.

N.B. Les nichoirs seront entretenus (nettoyage et renouvelé de la couche de sciure) chaque automne.

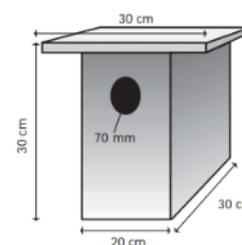


Figure 24. Schéma de principe d'un nichoir à Petit-Duc scops (source : LPO)

R3. Création d'habitats de substitution pour la faune
(THEMA : R2.2)

Petite faune
(reptiles, oiseaux, amphibiens)

Code et intitulé de la mesure	Description de la mesure	Cortèges visés
<p>R4. Enherbement des inter rangs des vignes (THEMA : R2.1e / R2.2o)</p>	<p>AKUO conviendra avec l'exploitant viticole d'un enherbement total des inter rangs des vignes qui seront plantées sous les structures photovoltaïques.</p> <p>L'enherbement maintiendra voire améliorera l'attrait du site pour l'entomofaune commune qui peut être très diversifiée. Cette entomofaune et la végétation d'enherbement elle-même attirent à leur tour la petite faune insectivore et granivore, dont l'Alouette lulu et le Cochevis huppé, observés sur les parcelles d'études et pressentis comme nicheurs. La Caille des blés, les Perdrix rouges et tout un cortège de petits passereaux bénéficieraient de cette mesure. Les micromammifères et par extension la faune carnivore s'en alimentant seront favorisés par cette mesure (notamment les rapaces).</p> <p>L'enherbement devra être diversifié et utile pour la biodiversité.</p> <p>Des espèces des familles suivantes seront favorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Astéracées (chardon, pissenlit, épervières...) - Brassicacées (moutardes, colza, roquette, faux radis...) - Poacées (avoines, orges, seigles...) - Fabacées (sainfoin, luzernes, trèfles...). <p>Cette mesure limitera également significativement les phénomènes de lessivage des nutriments du sol et d'érosion de ce dernier.</p>	<p>Petite avifaune du cortège agropastoral, rapaces, biodiversité dans son ensemble.</p>
<p>R5. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation – défavorabilisation des milieux (THEMA : R2.1i)</p>	<p>L'état initial a mis en évidence la présence d'habitats d'espèces (reproduction probable) favorables à plusieurs espèces patrimoniales, dont certaines ayant un enjeu de conservation. L'objectif de cette mesure est d'éloigner ces espèces des secteurs pouvant les accueillir (transit/alimentation) et pouvant être impactés directement ou indirectement par le chantier. Pour cela, une défavorabilisation des secteurs sera réalisée pour empêcher la destruction d'individus notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retirer les blocs rocheux et souches au droit du projet et à proximité ; - Débroussaillage manuel afin de réduire les perturbations sur la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> · Hauteur de coupe de 20 cm environ ; · Schéma de débroussaillage cohérent avec la biodiversité présente : éviter une rotation centripète qui piègerait la faune. <div data-bbox="488 1193 1142 1397" style="text-align: center;"> </div> <p><i>Principe du débroussaillage respectueux de la biodiversité</i></p>	<p>Reptiles et avifaune principalement, mais profitera à l'ensemble de la biodiversité.</p>

Code et intitulé de la mesure	Description de la mesure	Cortèges visés
<p>R6. Préservation de la perméabilité du site à la petite faune (THEMA : R2.1h R2.2g)</p>	<p>Afin que les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens puissent continuer à aller et venir dans les parcelles visées par le projet, les clôtures de ce dernier seront maintenues perméables aux petits vertébrés terrestres.</p> <p>Il s'agira de surélever de 15 cm la totalité des clôtures, les maintenant ainsi infranchissable pour le grand public et les gros animaux tout en permettant le passage en-dessous par les petits.</p>  <p><i>Figure 25. Exemple de zone perméable pour la petite faune par réhausse de 15 cm de la clôture de parc photovoltaïque</i></p> <p>Les petits mammifères (lapin, hérisson, renard, etc.) ainsi que les reptiles ne seront ainsi pas affectés significativement par une coupure de la continuité écologique du secteur induite par un grillage imperméable.</p> <p>Notons que ce type de grillage a d'ores et déjà été mis en place au niveau des parcs PV de Beaucaire 1 et 2 et il a pu être visuellement constaté les allées et venues de vertébrés rampant, notamment une très grande couleuvre de Montpellier observée quittant le parc de Beaucaire 1 en passant sous la clôture extérieure.</p>	<p>Petits mammifères, reptiles et amphibiens</p>
Mesures d'accompagnement		
<p>A1. Accompagnement écologique en phase travaux (THEMA : A6.1a)</p>	<p>L'un des axes de travail de l'Assistance à maîtrise d'œuvre « biodiversité » consiste à veiller au strict respect des préconisations énoncées dans le cadre de la présente évaluation des incidences et définition de mesures en phase « chantier » (mesures de réduction) et, si nécessaire, « exploitation » (mise en place des mesures d'accompagnement). Pour cela, un accompagnement réalisé par un écologue, tout au long de différentes phases du chantier, est préconisé.</p> <p>Le suivi écologique constitue un accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en place correcte des mesures d'atténuation validées par le maître d'œuvre. Les visites de chantier permettront de contrôler la bonne tenue des mesures validées, les recadrer si nécessaire et apporter des réponses au maître d'œuvre dans l'application des mesures.</p> <p>A cet effet, un écologue réalisera en phase travaux des visites inopinées toutes les 2 semaines.</p> <p><i>N.B. Cette mesure est à prendre en considération aussi bien durant la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.</i></p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>

Code et intitulé de la mesure	Description de la mesure	Cortèges visés
<p>A2. Suivi / surveillance de la fonctionnalité des écosystèmes (THEMA : A9)</p>	<p>Afin d'évaluer de manière précise les impacts positifs et négatifs du projet sur les habitats, la faune et la flore, un suivi post-chantier par un écologue sur 5 ans sera réalisé.</p> <p>Pour cela, un bilan pour chaque année de suivi sera effectué (à N+1, N+2, N+3 et N+5).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi de la re-végétalisation des parcelles sera nécessaire les années suivant le chantier, notamment pour vérifier que les plantes invasives n'envahissent pas les inter-rangs. - Un suivi de la recolonisation et/ou du maintien des espèces patrimoniales devra être mené afin d'évaluer l'état de conservation des populations à l'échelle du site. De nouvelles préconisations de gestion seront alors mises en œuvre le cas échéant. <p>Le protocole détaillé de suivi mis en œuvre sera établi par l'écologue en charge de sa réalisation. Celui-ci devra <i>a minima</i> comprendre la pression d'inventaires suivante : 2 passages flore / habitats, 3 passages pour l'avifaune nicheuse (dont suivi des nichoirs), 3 passages entomofaune / reptiles.</p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>
<p>A3. Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation (THEMA : A3c)</p>	<p>La structure photovoltaïque sera entièrement démontable : ainsi à l'issue de la phase d'exploitation, le terrain sera rendu dans un état comparable à l'état actuel sans consommation d'espace. Le projet d'aménagement peut ainsi être considéré comme étant réversible. Les différents éléments de structure seront ensuite recyclés et valorisés dans des filières agréées.</p> <p>Le démantèlement devra être réalisé en période automnale (période de moindre sensibilité écologique – cf. mesure R1) et fera l'objet d'un accompagnement écologique (cf. mesure A1).</p> <p><i>N.B. Les nichoirs à oiseaux installés sur la structure pourront être transférés sur des arbres lors du démantèlement.</i></p>	<p>Ensemble de la biodiversité</p>
<p>A4. Suppression ou forte limitation des traitements phytosanitaires de la vigne (THEMA : A9)</p>	<p>Cette mesure est considérée comme une mesure d'accompagnement car elle ne concerne pas le projet ni le porteur de projet directement mais l'itinéraire technique d'exploitation de la vigne qui sera en-dessous. Mais son contenu technique serait rattachable à une mesure de réduction (code THEMA : R2.2o).</p> <p>Il s'agira de convenir avec l'exploitant viticole de n'effectuer aucun traitement phytosanitaire des vignes ou à défaut de faisabilité de limiter ces derniers à leur maximum ciblés uniquement sur les maladies de la vigne mais en aucun cas sur l'enherbement des vignes.</p> <p>Cette mesure sera favorable à l'ensemble de la biodiversité qui jouira de parcelles au sol non perturbées et d'une flore s'exprimant sans contraintes chimiques n'empoisonnant pas la petite faune qui la consomme.</p>	<p>Ensemble de la biodiversité.</p>

8. EVALUATION SIMPLIFIEE DES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET SUR LA BIODIVERISTE

N.B. Les impacts décrits en phase chantier sont valables aussi bien pour la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.

Tableau 18. Impacts bruts du projet sur la faune

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T= Impact temporaire

E1 = Implantation réfléchie du projet / E2 = Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier / R1 = Adaptation du calendrier de réalisation du chantier / R2 = Surveillance et suppression des EVEE / R3 = Création d'habitats de substitution pour la faune / R4 = Constitution d'une haie éco-paysagère / A1 = Accompagnement écologique en phase travaux / A2 = Suivi de la fonctionnalité des écosystèmes en phase d'exploitation / A3 = Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu local	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut	Mesures prises en considération	Niveau d'impact résiduel du projet photovoltaïque
Habitats naturels	Petit bois de Peuplier	Faible	Nul si les individus sont maintenus en place	Nul	E1	Nul
	Autres habitats	Faible à très faible	<u>En phase chantier</u> : IT : Dissémination des EVEE	Négligeable	E1, R2, R4, A1, A2, A3, A4	Négligeable à Positif
Invertébrés	Diane	Modéré à faible	<u>En phase chantier</u> : Perturbation d'individus lors de la circulation des engins	Faible	E1, R1, R2, R4, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Habitats favorables hors de l'emprise du projet)
	Decticelle des ruisseaux	Modéré à faible	DP : Destruction potentielle d'individus en marge ou transit	Faible (Habitat en limite de projet)		
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	Modéré à faible	<u>En phase chantier</u> : Destruction d'habitats et d'individus Perturbation d'individus	Modéré à faible	E1, R1, R3, R4, R6, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...)
	Couleuvre à échelons					
	Cortège de reptiles communs	Faible	<u>En phase chantier</u> : Destruction d'habitats et d'individus Perturbation d'individus Espèces anthropophiles et résilientes	Faible		
Amphibiens	Rainette méridionale	Modéré à faible (Reproduction possible sur les fossés longeant l'aire d'étude)	<u>En phase chantier</u> : Altération d'habitats et destruction d'individus Perturbation d'individus	Modéré à Faible	E1, R1, R3, R4, R6, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...)
	Cortège d'amphibiens communs	Faible		Faible		
Mammifères	Chiroptères (Mioptère de Schreibers, Petit murin, Grand murin, ...)	Faible à Fort	<u>En phase chantier</u> : Altération de zones d'alimentation et de transit secondaires ; Dérangement d'individus.	Faible	E1, R1, R4, R6, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Préservation des habitats à enjeu, création d'habitats d'alimentation favorables, ...)

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire

E1 = Implantation réfléchie du projet / E2 = Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier / R1 = Adaptation du calendrier de réalisation du chantier / R2 = Surveillance et suppression des EVEC / R3 = Création d'habitats de substitution pour la faune / R4 = Constitution d'une haie éco-paysagère / A1 = Accompagnement écologique en phase travaux / A2 = Suivi de la fonctionnalité des écosystèmes en phase d'exploitation / A3 = Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu local	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut	Mesures prises en considération	Niveau d'impact résiduel du projet photovoltaïque
Avifaune (oiseaux)	Cortège des milieux ouverts (Alouette lulu, Cochevis huppé, ...)	Modéré à Faible	<p><u>En phase chantier</u> :</p> <p>Destruction possible d'individus (adultes, jeunes, couvées) durant la période de nidification ;</p> <p>Altération d'habitats de reproduction et d'alimentation ;</p> <p>Dérangement d'individus durant la phase travaux</p> <p><u>Inhérent à l'activité agricole</u> :</p> <p>Dérangement permanent : Risque très limité (semblable à l'actuel) de destruction d'individus par collision avec les engins agricoles</p>	Modéré à Faible	E1, R1, R3, R4, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...)
			<p><u>En phase d'exploitation</u> :</p> <p>Impact Permanent : Reconstitution et pérennisation (durant toute la phase d'exploitation) de milieux viticoles favorables à leur nidification</p>	Positif		
	Cortège des milieux boisés (Roulier d'Europe, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, chevêche d'Athéna, Petit duc scops, Pic épeichette, ...)	Modéré à Faible	<p><u>En phase chantier</u> :</p> <p>Risque de destruction d'individus en phase chantier ;</p> <p>Dérangement des individus nicheurs ;</p> <p>Altération des zones d'alimentation.</p> <p><u>Inhérent à l'activité agricole</u> :</p> <p>Dérangement permanent : Risque très limité (semblable à l'actuel) de destruction d'individus par collision avec les engins agricoles</p>	Modéré à Faible	E1, R1, R3, R4, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...)
	Cortège d'oiseaux communs	Faible	<p><u>En phase chantier</u> :</p> <p>Risque de destruction d'individus ;</p> <p>Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ;</p> <p>Dérangement d'individus ;</p> <p>Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)</p> <p><u>Inhérent à l'activité agricole</u> :</p> <p>Dérangement permanent : Risque très limité (semblable à l'actuel) de destruction d'individus par collision avec les engins agricoles</p>	Faible	E1, R1, R3, R4, A1, A2, A3, A4	Négligeable (Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...)

NOTA BENE : Un parc similaire construit en 2017-2018 sur la commune de Tresserre (66) fait l'objet d'un suivi en exploitation. En 2021, une colonie de plusieurs dizaines d'Etourneaux sansonnets et de Moineaux domestiques a été avérée en nidification dans les tubes creux (horizontaux) de la structure photovoltaïque. L'Alouette lulu et le Cochevis huppé ont, quant à eux, été observés se nourrissant au sol, aussi bien sous les ombrières que sur la parcelle non aménagée (parcelle témoin). (source : ARTIFEX, 2021).

9. CONCLUSION

De manière globale la zone d'étude et ses proches alentours ne semblent accueillir que peu d'enjeux écologiques car les habitats naturels et semi-naturels en place actuellement sont représentés par de grandes surfaces agricoles intensives ponctuées de haies artificielles, de fossés de récolte des eaux pluviales entretenus et de chemins. Ponctuellement quelques anciens mas, alignements d'arbres anciens ou petites zones de friche viennent augmenter l'intérêt écologique global mais qui reste visiblement assez limité. Néanmoins plusieurs espèces patrimoniales et plusieurs espèces protégées sont pressenties localement. Elles utiliseraient les emprises agricoles du projet pour de l'alimentation presque exclusivement. L'Alouette lulu et le pourrait quant à elle nicher directement sur place. Le Cochevis huppé nicherait potentiellement au niveau des tournières ou des pistes périphériques.

À la suite de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'insertion environnementale du projet (adaptation du calendrier de réalisation du chantier de construction et de démantèlement, création d'habitats de substitution pour la faune, enherbement diversifié de la vigne, ...), ce dernier n'aura finalement que des incidences résiduelles qualifiées de faibles à négligeables sur la biodiversité ; d'autant qu'une part d'entre elles est inhérente à l'activité agricole.

Soulignons, par ailleurs, que ce type d'aménagement devrait être relativement rapidement recolonisé par les espèces rencontrées en milieu agricole y compris patrimoniales, telles que l'Alouette lulu (comme le démontre le suivi écologique en exploitation d'un parc similaire construit en 2017-2018 sur la commune de Tresserre – ARTIFEX, 2021).

10. BIBLIOGRAPHIE

- ARTIFEX, 2021. *Parc agrivoltaïque Domaine de « Nidolères » - Département des Pyrénées-Orientales (66), Commune de Tresserre. Suivi écologique en exploitation - Faune*. Sun'R, 17 p.
- AULAGNIER S., HAFFNER P., MITCHELL-JONES A.J., MOUTOU F. & ZIMA J., 2008. *Guide des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé. 271 p.
- BARATAUD M., 2012. *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 p.
- BAS Y., KERBIRIOU C., ROEMER C. & JULIEN J.F., 2020. *Bat reference scale of activity levels (Version 2020-04-10) [refPF_Total_2020-04-10.csv]* Muséum National d'Histoire Naturelle. <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/reference-scales-of-activity>.
- BENCE S., 2014. *Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. CEN PACA, 22 p.
- BENCE S., 2018. *Liste Rouge des Orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. DREAL & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 p.
- CHABERT E., DELPLANQUE P., ENSMINGER M., DE FROMANT E., HAMONET V., LE MONNIER F., MACHON N., MARCELLAN E. & RUTARD S., 2016. *Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de Travaux Publics. Fiche n°2 Ailanth glanduleux (Ailanthus altissima (Mill.) Swingle)*. GRDF, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et ENGIE Lab CRIGEN, p.12-13 <https://www.fntp.fr/infodoc/environnement-rse/eau-et-biodiversite/plantes-envahissantes-guide-didentification-et-de>
- DIETZ C., VON HELVERSEN O. & NILL D., 2009. *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. Biologie, caractéristiques, protection. Delachaux et Niestlé, Paris, 400 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.P., 2006. *Les Libellules de France, de Belgique et du Luxembourg*. Biotope, Mèze (collection Parthénope).
- Groupe Chiroptères Provence, 2011. *Liste des espèces européennes. Leur présence en France dans la région et par département*. 1 p. <https://www.gcprovence.org/wp-content/uploads/2019/06/pdfliensetpartenaires9.pdf>
- HAMEAU O. & ROY C., 2020. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA & CEN PACA, 18 p. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>
- LACASSIN J.C., 1999. *Pédopaysages du Vaucluse (Etude n°25084)*. Société du canal de Provence et d'Aménagement de la région Provençale. Aix-en-Provence. 2 p. (fiche)
- LAFRANCHIS T., JUTZELER D., GUILLOSSON J-Y, KAN P. & KAN B., 2015. *La vie des papillons. Écologie, biologie et comportement des Rhopalocères de France*. Diatheo, Barcelone, 751 p.
- LAMBRET P., RONNE C., BENCE S., BLANCHON Y., BLETTERY J., DURAND E., LECCIA MF. & PAPAIZIAN M., 2017. *Révision de la Liste rouge des libellules (Odonata) de Provence-Alpes-Côte d'Azur – version 2017*. Martinia. 33(1-2) : 3.
- LE BERRE M., DIADEMA K., PIRES M., NOBLE V., DEBARROS G. & GAVOTTO O., 2017. *Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*. Rapport inédit, CBNMed, CBNA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30 p. + annexes
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 – *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats*. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MEDDE. Paris : MNHN-DIREV-SPN, 289 p.
- MARCHAND M.A., ROY C., RENET J., DELAUGE J., MEYER D. & HAYOT C., 2017. *Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. CEN PACA, DREAL PACA, Région PACA, 16 p.
- MESSANT A., CHAFCHAFI A., DUCOMMUN C., JALABERT S., LAGACHERIE P., LEHMANN S., LEMERCIER B., MOULIN J., MURE J.P., NORAZ A. & LAROCHE B., 2019. *Pédologie. Les sols dominants en France métropolitaine. Description des grandes familles de sols*. Gis Sol, 45 p.
- MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle). *Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)*. <https://inpn.mnhn.fr>
- MNHN. *Enquête nationale de répartition de l'Écureuil roux*. <http://ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html>
- MOUSSUS J.P., LORIN T. & COOPER A., 2019. *Guide pratique des papillons de France*. Delachaux et Niestlé, Paris, 416p.
- NOBLE V., VAN ES J., MICHAUD H., GARRAUD L. (coordination), 2015. *Liste Rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14 p. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>

SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y., 2015. *Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze, 304 p.

UICN France, MNHN, SFEPM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères) & ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France : Mammifères de France métropolitaine*. 16 p. <http://uicn.fr/liste-rouge-mammiferes/>